COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

ADI-ROM(2022)21

Strasbourg, 27 novembre 2022

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE SUR L'INTÉGRATION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE (2020-2025)

Rapport d'évaluation à mi-parcours

Table des matières

1. Introduction 3
2. Rapport d'étape sur la mise en œuvre des actions dans les trois domaines prioritaires 3
2.1 Objectif stratégique 1 : Lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser une égalité réelle et effective 4
2.1.1 Élaboration d'un instrument juridique sur une approche globale de la lutte contre les discours de haine dans la perspective des droits de l'homme 4
2.1.2 Sensibilisation accrue du grand public aux problèmes des Roms et des Gens du voyage grâce à des activités dédiées 5
2.1.3 Meilleur fonctionnement des institutions défendant les droits des Roms et des Gens du voyage par le biais de formations professionnelles ; meilleur accès des Roms et des Gens du voyage à la justice grâce à des activités de renforcement des capacités 8
2.1.4 Visibilité accrue des initiatives du Conseil de l'Europe, y compris de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des constats et recommandations des organes de suivi 9
2.2 Objectif stratégique 2 : Soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens 11
2.2.1 La participation des Roms et des gens du voyage à la vie publique et politique aux niveaux local, régional, national et européen est accrue 11
2.2.2 La capacité des autorités nationales et locales est renforcée dans l'exercice efficace et efficient de leurs rôles et responsabilités dans la conception et la mise en œuvre des plans, politiques et projets, en particulier des mesures d'inclusion active améliorant la situation des Roms et des Gens du voyage 14
2.2.3 La capacité des autorités locales à accéder aux financements nationaux et internationaux et à les utiliser, notamment les fonds de l'UE, pour soutenir leurs stratégies d'intégration des Roms, est renforcée 16
2.2.4 Le niveau d'expertise et de compréhension concernant les Roms et les Gens du voyage au sein de tous les services du Secrétariat du Conseil de l'Europe est accru 16
2.3 Objectif stratégique 3 : Soutenir l'accès à une éducation et une formation inclusives et de qualité 17
2.3.1 L'élimination des obstacles pratiques à l'égalité d'accès à une éducation de qualité est soutenue au niveau national et à celui des établissements scolaires ; la capacité des enseignants à gérer la diversité et à adopter des méthodes pédagogiques inclusives est renforcée. 17

2.3.2 L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et de l'Holocauste des Roms est encouragé et inclus dans les programmes et manuels scolaires, notamment par la formation des formateurs et des enseignants.....20

3. Questions transversales 20

4. Activités menées en réponse à la pandémie de covid-19 afin d'atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire sur les communautés roms et des Gens du voyage. 22

5. Conclusions et perspectives d'avenir 25

6. Annexe.....27

1. Introduction

La Déclaration de Strasbourg sur les Roms[1] adoptée en 2010 encourageait vivement les gouvernements et les acteurs européens à agir de manière coordonnée et concertée pour soutenir les autorités nationales, ainsi que les pouvoirs locaux et régionaux dans leurs efforts en faveur de l'intégration sociale et économique des Roms et des Gens du voyage[2]. La Déclaration a été complétée par le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) dont le rapport final de mise en œuvre de 2019 a fait ressortir que, dans les quatre principaux domaines où des actions avaient été entreprises - accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au logement - une coordination et des initiatives supplémentaires étaient nécessaires. Il est également rappelé que la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe suivent de près la situation des Roms et des Gens du voyage et interviennent en cas de discrimination ou d'autres problèmes relatifs aux droits de l'homme.

L'actuel Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) fait suite à l'évaluation de la mise en œuvre du plan précédent, et vise à relever les principaux défis actuels en matière d'intégration des Roms et des Gens du voyage tels qu'ils ont été identifiés lors des consultations du Conseil de l'Europe avec les partenaires (intergouvernementaux et issus et société civile). Il s'articule autour de trois grandes lignes d'action :

- lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser une égalité réelle et effective ;
- soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens ; et
- soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de qualité.

En outre, les besoins croisés de groupes spécifiques de Roms et de Gens du voyage qui sont particulièrement vulnérables ou font l'objet de discriminations multiples ont été envisagés de manière transversale dans toutes les actions de ce Plan.

Ce Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) (ci-après « le Plan d'action stratégique »), approuvé par le Comité des Ministres le 22 janvier 2020, traduit les objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit en un cadre d'action pour l'intégration sociale et interculturelle des Roms et des Gens du voyage en Europe. Ce Plan propose un cadre souple et adaptable aux conditions propres à chaque pays, qui sert de feuille de route et d'outil pratique pour la conception, la mise en œuvre et l'adaptation des programmes et des actions. Le Plan d'action vise à promouvoir et à protéger les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage, à lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et à favoriser leur intégration dans la société.

Les actions du Conseil de l'Europe se fondent sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur les conclusions et recommandations des organes de suivi, en particulier la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité européen des droits sociaux de la Charte sociale européenne, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Par le biais du plan d'action, l'Organisation apporte son appui aux États membres en vue d'améliorer l'inclusion des Roms et des Gens du voyage vulnérables et marginalisés et de pérenniser et mettre à profit les résultats obtenus dans le cadre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

2. Rapport d'étape sur la mise en œuvre des actions dans les trois domaines prioritaires

Le présent rapport résume les réalisations et activités dans chaque domaine prioritaire entre l'adoption du Plan le 22 janvier 2020 et le 31 décembre 2022. Une attention particulière est accordée aux activités et aux réalisations du Conseil de l'Europe depuis le début de la pandémie de Covid-19 et de ses effets sur les Roms et les Gens du voyage. En raison de ces circonstances particulières, la réalisation des activités prévues s'est heurtée à des difficultés qui n'ont pu être anticipées au moment de la rédaction du Plan d'action stratégique. La pandémie a contraint le Conseil de l'Europe à revoir d'urgence ses priorités et ses programmes de travail,

[1]CM(2010)133-final CM(2010)133-final Déclaration de Strasbourg sur les Roms adoptée lors de la réunion à haut niveau du Conseil de l'Europe sur les Roms, Strasbourg, 20 octobre 2010.

[2].Les termes « Roms » et « Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

et à concevoir des stratégies de mise en œuvre visant à atténuer les effets de la pandémie de covid-19 sur les Roms et les Gens du voyage en Europe.

Objectif stratégique 1 : Lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser une égalité réelle et effective

En Europe, les Roms et les Gens du voyage sont encore victimes d'un antitsiganisme répandu et persistant, reconnu par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)[3] comme une forme spécifique de racisme alimentée par les préjugés et les clichés. De plus, dans de nombreux États membres, les Roms et les Gens du voyage continuent de subir diverses formes de discrimination, notamment la ségrégation en milieu scolaire et la sédentarisation forcée, ainsi que des propos haineux et des violences motivées par la haine. L'antitsiganisme entrave les efforts visant à améliorer les conditions de vie et la pleine inclusion sociale des Roms[4].

Les préjugés, la discrimination, le discours de haine et les infractions inspirées par la haine visant les Roms et les Gens du voyage doivent être combattus en combinant les mesures suivantes :

- des réponses juridiques et des travaux normatifs (par exemple sur la lutte contre les discours de haine et les infractions motivées par la haine) et d'autres formes de coopération intergouvernementale (par exemple, des examens par les pairs, des visites et rapports thématiques) ;
- une formation sur les normes du Conseil de l'Europe et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dispensée aux pouvoirs publics, aux professions juridiques et aux forces de l'ordre ;
- un renforcement des capacités des autorités nationales, régionales et locales et de la société civile, notamment par le biais du mécanisme de Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage ;
- l'autonomisation spécifique de groupes particuliers comme les femmes et les jeunes roms; et
- des initiatives de sensibilisation en direction du grand public.

Le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) a commandé une étude sur les causes, la fréquence et les conséquences de l'antitsiganisme et les réponses possibles à ce phénomène, tenant compte des conclusions et des recommandations de l'ECRI en vue de fournir des orientations au Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) dans ce domaine. Le rapport, finalisé par le Dr Iulius ROSTAS, expert consultant, a été approuvé par le CDADI[5].

Ci-après figure un aperçu des activités menées pour atteindre l'objectif stratégique 1.

2.1.1 Élaboration d'un instrument juridique sur une approche globale de la lutte contre les discours de haine dans la perspective des droits de l'homme

Tout au long de la période couverte par ce rapport, le Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine du Conseil de l'Europe (ADI/MSI-DIS) a œuvré à la rédaction d'une nouvelle recommandation du Comité des ministres sur la lutte contre le discours de haine. La recommandation a été adoptée par le Comité des Ministres lors de sa session ministérielle du 20 mai 2022 à Turin et contient d'importantes dispositions pour lutter notamment contre le discours de haine visant les groupes de Roms et de Gens du voyage en Europe[6].

Le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) a contribué à l'élaboration de cet instrument en soumettant par écrit des propositions rédactionnelles, des informations générales et des exemples de bonnes pratiques. Le rapporteur de l'ADI-ROM sur l'antitsiganisme et le discours de haine a participé aux réunions de l'ADI/MSI-DIS. Les conclusions et recommandations de la 10e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage (26-27 novembre 2020), consacrée à la lutte contre le discours de haine, ont également été soumises à l'ADI/MSI-DIS, et le rapporteur ad hoc de cette réunion a participé à des échanges d'informations avec l'ADI/MSI-DIS, l'ADI-ROM et le CDADI. En 2022, le CDADI s'est attelé à sa prochaine tâche qui consiste à examiner les pratiques prometteuses au niveau national dans la mise en œuvre des aspects pertinents de la Recommandation (2022)16 sur la lutte contre le discours de haine, en coopération avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI). En outre, le nouveau Comité d'experts sur les crimes

[3] Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI (révisée) sur la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination envers les Roms.
[4] Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Un renouveau démocratique pour l'Europe, rapport établi par la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2021 ; Roms et Gens du voyage dans six pays. Enquête sur la situation des Roms et des Gens du Voyage, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2020 ; Une préoccupation persistante : l'antitsiganisme, obstacle à l'inclusion des Roms, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2018
[5] Le rapport a été approuvé lors de la 4e réunion de l'ADI-ROM en octobre 2021 et approuvé par le CDADI à sa 4e réunion en décembre 2021.
[6] CM Rec(2022)16 - https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a67951

de haine (PC/ADI-CH), créé sous l'égide du CDADI et du Comité européen pour les problèmes criminels (CDCP), a entrepris l'élaboration d'une recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine, y compris les enquêtes menées à cet égard et l'aide apportée aux victimes. Censé s'appliquer aux crimes de haine visant les Roms et les Gens du voyage, ce nouvel instrument devrait contribuer à prévenir et combattre l'antitsiganisme.

En avril 2022, à Bruxelles, des représentants d'organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et un universitaire ont participé à la conférence de clôture « Speaking Human Rights Online » du projet « We CAN for Human Rights Speech » cofinancé par l'UE et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par un consortium de quatre organisations de la société civile piloté par le Conseil de l'Europe. La conférence a permis de faire le point sur les défis actuels et les perspectives en matière de lutte contre le discours de haine et dressé une liste de recommandations visant à favoriser l'utilisation de contre-récits et de récits alternatifs qui mettent en avant les droits de l'homme ou certains groupes spécifiques, notamment les Roms et les Gens du voyage, et à promouvoir une coordination à l'échelle européenne entre les organisations de la société civile et d'autres partenaires.

Par ailleurs, des membres de l'ADI-ROM et du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont présenté et examiné les moyens de lutter contre le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage lors de la conférence « DÉMONTER LE DISCOURS DE HAINE – Impulsions européennes pour la solidarité et le respect sur le Web » organisée par la fondation Friedrich-Ebert, le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et le ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs dans le cadre de la Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, lors de l'atelier sur le thème « Le discours de haine visant les groupes marginalisés », organisé en ligne par l'Institut européen pour les arts et la culture roms (ERIAC) le 18 février 2021, ainsi qu'à la conférence internationale sur le discours de haine et l'antitsiganisme dans les médias, également organisée en ligne par l'Institut les 10 et 11 mars 2021.

Le programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED II) » a accompagné le gouvernement albanais dans la rédaction d'un chapitre sur l'antitsiganisme dans son nouveau plan d'action sur l'intégration des Roms et des Égyptiens (2020-2025). ROMACTED II a également facilité les consultations de la société civile rom et des autorités locales au cours du second semestre 2020 et aidé à l'élaboration du nouveau plan d'action sur l'intégration des Roms 2021-2025 en Bosnie-Herzégovine au cours du premier semestre 2021 ; ce dernier n'a malheureusement pas encore été adopté.

En 2020 et 2021 et dans le cadre de son plan d'action « Renforcer la protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine - Phase II » le Conseil de l'Europe a aidé le gouvernement ukrainien à élaborer une nouvelle stratégie d'intégration des Roms (post-2020) en organisant des consultations publiques avec les administrations régionales et en apportant son concours à l'évaluation de la précédente stratégie d'intégration des Roms 2013-2020 (conjointement avec ONU Femmes).

En 2021, l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe a apporté son soutien au ministère du Travail et des Affaires sociales de la République de Macédoine du Nord pour l'élaboration du plan d'action national 2022-2024 en faveur des femmes roms en Macédoine du Nord. Ce processus a bénéficié d'un soutien dans le cadre de la phase II du programme ROMACTED.

En janvier 2021, la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a élaboré un rapport intitulé « Le profilage ethnique en Europe : une question très préoccupante » (rapporteur Boris Cilevičs, Lettonie, SOC), adopté par l'Assemblée en tant que Résolution 2364 (2021). Le rapport (adopté en commission le 27 novembre 2020) aborde de façon détaillée le profilage ethnique des Roms.

2.1.2 Sensibilisation accrue du grand public aux problèmes des Roms et des Gens du voyage grâce à des activités dédiées

Le Conseil de l'Europe entend sensibiliser le grand public en l'invitant à participer à des actions en ce sens, comme la table ronde en ligne sur le thème « Les Roms et les Gens du voyage en Europe et en Irlande », organisée le 31 mars 2021 par l'ambassade d'Allemagne à Dublin dans le cadre de la Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. L'ambassadeur d'Allemagne en Irlande, la première femme sénatrice irlandaise issue de la communauté des Travellers irlandais, le représentant de l'Irlande au sein du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, le directeur général de

l'ERIAC ainsi que le secrétaire du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage (ADI-ROM) ont participé à l'événement.

Les activités de sensibilisation comprennent également la production, la publication et la diffusion d'informations et de matériel pédagogique comme les fiches d'information sur l'histoire des Roms ou les publications sur la représentation des Roms dans les collections des grands musées européens comme le Louvre et le Prado. L'Équipe Roms et Gens du voyage gère un site web dédié à ce sujet ainsi que des comptes Facebook et Twitter[7]. Cette intervention stratégique entend également mettre l'accent sur la lutte contre l'antitsiganisme dans les activités des programmes conjoints et intégrer la lutte contre la discrimination dans l'éducation civique et les programmes scolaires. Des activités de coopération avec l'ERIAC sont également prévues.

En mai 2022, le Service de la Jeunesse a organisé, conjointement avec les Conseils nationaux de la jeunesse de la Macédoine du Nord, de Roumanie, d'Ukraine et de Bulgarie, et avec l'Association de jeunesse régionale pour l'éducation des Roms, une session d'étude au Centre européen de la jeunesse de Budapest sur la Coopération multisectorielle pour l'inclusion des jeunes Roms et issus de groupes marginalisés. Cette initiative a permis de renforcer l'inclusion de ces jeunes et de favoriser la sensibilisation, la compréhension et la coopération dans les sociétés couvertes par ces organisations. Elle a aussi abouti à l'élaboration d'orientations pratiques pour le travail de communication et à l'intention des collectivités locales et des jeunes et conseils de jeunesse locaux afin de promouvoir l'inclusion sociale et la participation des jeunes Roms dans les processus décisionnels. Les exemples de bonnes pratiques partagés pendant l'activité alimenteront les débats menés sur ces thèmes au plan national. C'est la première fois que plusieurs conseils nationaux de jeunesse mènent une activité pour analyser comment favoriser l'inclusion des jeunes Roms. Espérons que cette initiative sera encore soutenue et reproduite grâce au projet de recommandation sur la participation de la jeunesse rom.

En avril 2021, le programme conjoint ROMACTED II et le bureau du Conseil de l'Europe à Tirana ont organisé un débat en ligne consacré à la lutte contre l'antitsiganisme (« la lutte contre l'antitsiganisme : une perspective d'avenir en Albanie ») en coopération avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale, l'UE et la présidence allemande du Comité des Ministres. Des partenaires du programme ROMACTED y ont notamment participé. Les résultats et les publications de ROMACTED ont été présentés à cette occasion. En outre, et en coopération avec le bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade, le programme ROMACTED II a organisé en avril 2021 une table ronde sur le thème « Vaincre l'antitsiganisme en Europe », à laquelle ont pris part des acteurs de haut niveau, notamment des ambassadeurs, des partenaires internationaux et des représentants de l'ERIAC et d'ONG roms.

ROMACTED II a mobilisé les communautés roms et les municipalités participantes en les sensibilisant à l'importance de commémorer la Journée internationale des Roms et de hisser le drapeau rom sur les mâts municipaux. Les activités se sont déroulées en avril 2020, en avril 2021 et en avril 2022. Des fiches d'information sur l'histoire des Roms ont été diffusées auprès des sept pays bénéficiaires du programme au cours du premier semestre 2020 ; l'ouvrage pédagogique « Légendes et contes roms » a été publié et diffusé en Albanie fin 2020 et début 2021. En avril 2022, une « Semaine rom » a été organisée en Albanie, au Monténégro et en Macédoine du Nord.

En avril 2021, ROMACTED II a organisé, en collaboration avec le bureau du Conseil de l'Europe et l'ERIAC Serbie, une session commémorative sur le thème « Vaincre l'antitsiganisme en Europe » en présence du directeur général de l'ERIAC et de représentants du ministère des Droits de l'homme et des Minorités et du Dialogue social, de l'ambassade d'Allemagne (présidence du CM) à Belgrade et de l'ambassade du Portugal (présidence de l'UE). L'événement a été suivi du lancement d'une exposition virtuelle et de la visite de l'ERIAC Serbie à Belgrade.

En juin et juillet 2021, un atelier en ligne sur les récits fondés sur les droits de l'homme pour contrer le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage[8] a été organisé en coopération avec le réseau ERGO (European Roma Grassroots Organisations/associations locales de Roms européens) et le réseau international Phiren Amenca, dans le cadre du projet cofinancé par l'UE et le Conseil de l'Europe « We CAN for Human Rights Speech ». L'atelier a réuni 21 représentants d'organisations de la société civile et militants engagés dans les campagnes associées au projet, en provenance de toute l'Europe et issus notamment des communautés roms et des Gens du voyage. Les participants ont appris à construire des

[7] Roms et Gens du voyage - Page d'accueil (coe.int)
[8] La note d'information et le programme peuvent être consultés à l'adresse suivante : https://www.coe.int/fr/web/inclusion-and-antidiscrimination/-/workshop-on-human-rights-based-narratives-to-counter-anti-roma-and-traveller-hate-speech

récits fondés sur les droits de l'homme et ont élaboré des supports de campagne[9] qui ont notamment été utilisés lors de la journée de commémoration de l'Holocauste des Roms le 2 août.

En novembre 2021, une série d'activités de renforcement des capacités associant les communautés roms ont été organisées en Macédoine du Nord sur l'identité rom et la lutte contre l'antitsiganisme. En mai 2022, 35 inspecteurs du travail en Macédoine du Nord ont approfondi leurs connaissances sur l'antitsiganisme en participant à des ateliers sur les thèmes « Prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en Macédoine du Nord » et « Promouvoir la diversité et l'égalité en Macédoine du Nord », organisés dans le cadre de la phase II du programme conjoint UE-CdE « Facilité horizontale ». En juillet 2022, des activités ont été menées dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité en Serbie » sur le renforcement des capacités des jeunes Roms des groupes d'action communautaire en Serbie sur les questions de l'antitsiganisme et de la lutte contre les récits empreints de discours de haine.

Tout au long de l'année 2021, la campagne « J'opte pour l'égalité » a donné lieu à une série d'événements et de publications sur les réseaux sociaux visant à mieux faire connaître les communautés roms et des Gens du voyage en Géorgie[10]. Cette campagne, qui visait à sensibiliser aux droits de l'homme et aux mesures de lutte contre la discrimination et à leur importance en tant que garants de la démocratie, de la paix et de la prospérité dans la société géorgienne, a été menée dans le cadre du projet de coopération « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie[11] ». Un ouvrage à l'intention de l'école de police géorgienne intitulé « Le maintien dans l'ordre dans le contexte d'une société plurielle » et comportant un chapitre sur les Roms en Géorgie a également été publié dans le cadre du projet.

La coopération avec l'Association ELSA Italie (association européenne des étudiants en droit) dans le cadre du programme JUSTROM a également favorisé une sensibilisation accrue aux questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage ; mis en œuvre entre mai 2020 et février 2022, ce programme proposait plusieurs formations, notamment des webinaires préparatoires à l'intention des 33 équipes inscrites au XVIII^{e} concours national de plaidoiries organisé sur le thème « Les droits des femmes roms ». En outre, toujours dans le cadre du programme JUSTROM, 12 clips vidéo illustrant l'autonomisation des femmes rendue possible par ce programme ont été produits et diffusés.

Le Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme a mené un dialogue en ligne avec les autorités portugaises sur la montée du racisme envers les Roms et de la violence à l'égard des femmes. La Commissaire a également envoyé une lettre au Président du Parlement tchèque concernant la proposition de loi sur le régime d'indemnisation des femmes victimes de stérilisation forcée. Cette lettre a été lue au Parlement tchèque le 10 mars 2021.

Le projet de rapport sur la « *Discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans le domaine du logement* » (14590) a été élaboré par la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire et examiné par la Commission permanente en mai 2021. Il met en évidence les points suivants :

- l'antitsiganisme et l'anti-nomadisme comme cause profonde du problème ;
- la mise en scène d'expulsions par des politiciens ;
- les problèmes croisés que rencontrent les Roms et les Gens du Voyage.

Il souligne également le manque d'exemples positifs et d'initiatives fructueuses dans le domaine du logement dans les États membres du Conseil de l'Europe et l'échec des stratégies nationales d'intégration des Roms dans ce domaine.

Le programme conjoint UE/CdE « Accès des femmes roms à la justice » (JUSTROM) et le concept des Écoles politiques roms ont été présentés au CDADI lors de sa 5^{e} réunion qui s'est tenue à Rome du 15 au 17 mars 2022 ; le comité soutient ces deux programmes et en diffuse les résultats.

[9] Les supports conçus lors de l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante : https://pjp-eu.coe.int/fr/web/human-rights-speech/campaign-on-countering-anti-roma-hate-speech

[10] Il s'agissait notamment de publications sur la Journée internationale des Roms ; de publications d'un membre de la communauté rom vivant en Géorgie sur les clichés autour des Roms en Géorgie et sur la façon dont il essaie de les combattre ; de discussions en ligne sur les droits de l'homme avec l'intervention d'une directrice d'école faisant part de son expérience et de celle des enfants roms scolarisés dans son établissement ; d'une présentation réalisée par la directrice en question lors d'un événement de lancement de la campagne.

[11] Une description du projet est disponible à l'adresse suivante : https://www.coe.int/fr/web/inclusion-and-antidiscrimination/georgia-fighting-discrimination-hate-crime-and-hate-speech; des informations sur la campagne « J'opte pour l'égalité » sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.coe.int/en/web/i-choose-equality

2.1.3 Meilleur fonctionnement des institutions défendant les droits des Roms et des Gens du voyage par le biais de formations professionnelles ; meilleur accès des Roms et des Gens du voyage à la justice grâce à des activités de renforcement des capacités

En 2020, l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe a publié la *Boîte à outils pour les fonctionnaires de police : normes du Conseil de l'Europe sur les crimes à motivation raciste et la non-discrimination* ; cette publication présente notamment la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et a pour objectif d'aider les policiers à mieux comprendre les violations des droits de l'homme, à enquêter sur ces infractions et à en poursuivre les auteurs.

L'Unité Orientation sexuelle et identité de genre (OSIG) du Conseil de l'Europe s'est intéressée de près aux questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage et a organisé des sessions de formation sur la lutte contre les crimes de haine visant les personnes LGBTI (y compris les Roms LGBTI) à l'intention des agents des forces de l'ordre en Roumanie.

La mise à jour du module de formation sur les Roms dans le cadre du programme de formation en ligne HELP (programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) faisait partie des objectifs de renforcement des capacités. Ce module a été finalisé en décembre 2020 dans le cadre du programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « Accès à la justice des femmes roms et des Gens du voyage (JUSTROM) ». Le module dans sa version actualisée est disponible en cinq langues : anglais, bulgare, grec, italien et roumain et a été lancé dans les quatre pays bénéficiaires du programme JUSTROM : Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie. La plateforme d'apprentissage en ligne HELP du Conseil de l'Europe propose des versions en albanais, bosniaque, géorgien, macédonien, monténégrin et serbe ; ces formations sont disponibles gratuitement et sont sanctionnées par une attestation individuelle de fin de formation. 350 participants ont suivi les cours nationaux dirigés et 82 % ont mené à terme les formations organisées sur 2 et 3 mois. Plus de 2000 personnes sont inscrites en autoformation.

Cette intervention stratégique comprend également la mise en œuvre du programme JUSTROM, notamment ses modules de formation sur mesure pour les forces de l'ordre et les professionnels du droit. En février 2020, les formations suivantes ont été organisées dans le cadre de JUSTROM : une formation à l'intention des professionnels du droit sur la lutte contre la discrimination, l'égalité entre les femmes et les hommes et les questions relatives aux Roms, une formation des facilitateurs sur la lutte contre la discrimination et l'égalité de genre, et une formation des coordinateurs nationaux sur la prise en compte des questions relatives à la dimension de genre et aux Roms.

De juin 2020 à février 2022, JUSTROM a organisé une série de formations pour les professionnels du droit en Italie, en partenariat avec l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) Italie, l'Association d'études juridiques sur l'immigration (ASGI), l'ordre des avocats de Naples, l'Université LUMSA et le tribunal pour enfants de Rome. Elles visaient notamment à mieux faire connaître les activités du Programme JUSTROM, dans le contexte des nouveaux défis liés à la pandémie de covid-19 pour les communautés roms vulnérables, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux services juridiques. D'autres thèmes pertinents ont été abordés, tels que le cadre italien des droits de l'homme des minorités ethniques et des Roms, la question de l'apatridie et les procédures juridiques pertinentes en Italie pour permettre aux membres de la communauté rom d'obtenir une régularisation et l'accès au statut de citoyen.

En mars et avril 2021, JUSTROM a constitué dans les pays bénéficiaires du programme un vivier de formateurs où les organismes pourraient puiser pour des formations futures. En outre, dans le cadre de JUSTROM, 81 formations de formateurs et sessions de formation en cascade ont été organisées sur les thèmes suivants : la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'apatridie, l'égalité entre les femmes et les hommes et les normes de la Cour européenne des droits de l'homme relatives aux droits des Roms et des femmes. Les formations de formateurs et les formations en cascade se sont déroulées en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Roumanie et s'adressaient aux avocats (y compris ceux assurant une assistance juridique gratuite), aux étudiants en droit, aux agents municipaux, aux travailleurs sociaux, aux médiateurs de santé, aux représentants des forces de l'ordre et au personnel des organisations non gouvernementales.

Des études sur les obstacles entravant l'accès des femmes roms à la justice ont été menées dans le but de sensibiliser à ce problème les principaux acteurs responsables de l'élaboration des politiques en la matière. Des études qualitatives ont été réalisées en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Roumanie. Elles s'appuient sur des données issues d'entretiens, de groupes de discussion et de questionnaires associant des femmes roms, des organisations de la société civile roms et pro-Roms et des acteurs étatiques. Afin d'élargir les

connaissances et les compétences des futurs professionnels et leur permettre ainsi de répondre de manière efficace et adaptée aux besoins des femmes et des filles roms dans des contextes nationaux spécifiques, des programmes d'enseignement sur la lutte contre la discrimination ont été élaborés pour la formation initiale et continue. Le premier s'intitule « Comprendre et combattre l'antitsiganisme, la discrimination à l'égard des Roms et les inégalités entre les femmes et les hommes » et le second « La non-discrimination, l'égalité de genre et les femmes roms – Programme d'enseignement pour l'Italie ».

Le webinaire sur les « Bonnes pratiques pour améliorer les relations entre les représentants de la police et les communautés roms », organisé dans le cadre du programme conjoint UE/CdE JUSTROM3, s'est tenu le 14 janvier 2022. Il a permis aux participants d'en savoir davantage sur les moyens d'organiser une police municipale de proximité et de partager des bonnes pratiques pour améliorer les relations entre la police et les communautés roms. Le 21 janvier 2022, un webinaire sur la participation des Roms au développement de la communauté (« Roma mainstreaming in community development ») a été organisé dans le cadre du programme JUSTROM3 ; des représentants de municipalités portugaises et de pays bénéficiaires des programmes JUSTROM3 et ROMACT (Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie), ainsi que des représentants d'ONG et des partenaires des deux programmes y ont pris part et ont échangé expériences et idées au sujet du développement des communautés roms.

Les activités menées dans le cadre de JUSTROM ont été répertoriées de manière systématique. Un recueil de bonnes pratiques a été publié dans le but de diffuser les connaissances et d'encourager d'autres États membres à s'en inspirer. Les 23 et 24 février 2022, dans le cadre de l'événement de clôture du programme, les participants ont réfléchi à la manière dont les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme peuvent œuvrer au renforcement des droits des femmes roms et améliorer leur accès à la justice.

Le Plan d'action stratégique a également vocation à améliorer le signalement des discriminations et des infractions motivées par la haine. À cet égard, une formation consacrée à la protection des groupes vulnérables dans les activités de police a été organisée dans le cadre du projet « Plan d'action pour l'Ukraine » du Conseil de l'Europe pour l'Université d'Odessa, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur. Cette formation a été intégrée aux programmes d'enseignement de l'Université en 2020. Au cours du second semestre de 2020, le projet a également permis de faciliter le dialogue entre les ONG roms et les forces de l'ordre pour réfléchir aux moyens d'améliorer la prévention et le signalement des crimes de haine visant les Roms en Ukraine.

Une visite thématique sur les façons d'inciter les gouvernements à employer des Roms et des Gens du voyage dans les institutions gouvernementales et l'administration publique a eu lieu à Skopje du 20 au 22 juin 2022. Cette visite était organisée sous les auspices de la Macédoine du Nord ; la Croatie, la Moldova, le Portugal et la République slovaque y ont participé en tant que pays partenaires. L'objectif était d'identifier les moyens d'encourager les gouvernements à employer des Roms et des Gens du voyage dans les institutions gouvernementales et l'administration publique aux niveaux local, régional et national. Les échanges et l'évaluation par les pairs auxquels elle a donné lieu ont permis de faire le point sur l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur de l'intégration des Roms (tant dans les pays membres que non membres de l'UE), en s'attachant plus particulièrement à la question de l'emploi, notamment dans les institutions gouvernementales et les services publics. Cette visite a également été l'occasion d'examiner les politiques et législations en place au niveau national, l'approche en la matière des agences pour l'emploi et des organismes de placement, les mesures spéciales et les politiques en faveur de l'emploi des Roms ainsi que les bonnes pratiques existantes.

2.1.4 Visibilité accrue des initiatives du Conseil de l'Europe, y compris de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des constats et recommandations des organes de suivi

Cet objectif stratégique concerne les travaux de la Cour européenne des droits de l'homme (« la Cour »), du Comité européen des droits sociaux et des organes de suivi pertinents, tels que l'ECRI ou le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

L'Équipe Roms et Gens du Voyage a largement diffusé les arrêts rendus dans des affaires concernant des violences physiques ou verbales visant des Roms, commises notamment par des représentants des forces de l'ordre, et l'absence d'enquête effective (voir par exemple, *X et Y c. Macédoine du Nord, requête n°* 173/17, 5 novembre 2020 et *R.R. et R.D. c. Slovaquie*, requête n° 20649/18, 1er septembre 2020)[12], ainsi que les

[12] *AFFAIRE X ET Y c. MACÉDOINE DU NORD et AFFAIRE R.R. ET R.D. c. SLOVAQUIE*

affaires concernant les conditions de vie des populations roms, à savoir l'expulsion sans offre de relogement des Roms vivant sur un campement non autorisé (voir *Hirtu et autres c. France*, requête n° 24720/13, 14 mai 2020)[13] et les mesures prétendument insuffisantes pour garantir l'accès des communautés roms à l'eau potable et aux services d'assainissement (*Hudorovič et autres c. Slovénie, requêtes n°* 24816/14 et 25140/14, 10 mars 2020)[14] ; citons également l'affaire *Terna c. Italie,* dans laquelle la Cour a examiné la plainte de la requérante concernant la prise en charge de sa petite-fille, dont elle avait la garde depuis sa naissance, et la non-exécution de son droit de visite. Un arrêt important rendu récemment dans lequel la Cour a conclu à une violation de l'article 14 combiné à l'article 8 relatif aux obligations de l'État permet aux Roms d'obtenir réparation pour les propos publics discriminatoires tenus par un responsable politique (*Budinova et Chaprazov c. Bulgarie*, n° 12567/13, 16 février 2021)[15]. Enfin, une autre décision importante a été prise dans l'affaire *Lacatus c. Suisse* : dans cette affaire, qui concernait une femme rom démunie et vulnérable qui s'était vu infliger une amende pour avoir mendié de manière inoffensive sur la voie publique et qui avait ensuite été placée en détention pendant cinq jours pour non-paiement de l'amende, la Cour a conclu à une violation de l'article 8[16].

La Direction du Jurisconsulte de la Cour européenne des droits de l'homme continue à suivre les affaires liées aux Roms et l'Unité de presse continue à mettre à jour la fiche d'information sur les Roms et les Gens du voyage[17].

En novembre 2020, la Commissaire aux droits de l'homme a présenté une communication au Comité des Ministres dans le cadre de la surveillance de l'exécution de l'arrêt rendu en 2007 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *D.H. et autres c. République tchèque* concernant la ségrégation scolaire d'enfants roms. Elle a également présenté une communication sur l'affaire *Yordanova et autres c. Bulgarie* concernant le projet d'expulsion de Roms vivant dans un campement sauvage à Sofia[18].

Quinze réclamations concernant les droits des Roms ont été adressées au Secrétariat de la Charte sociale européenne au cours du cycle de contrôle qui a pris fin le 24 mars 2021 ; depuis trois nouvelles réclamations collectives concernant les droits des Roms ont été déposées.

Depuis janvier 2020, plusieurs rapports de suivi du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ont été adoptés. 19 des 24 résolutions adoptées par le Comité des ministres depuis janvier 2020 sur la mise en œuvre de la Convention-cadre comprenaient des recommandations relatives aux Roms. Le Comité consultatif a examiné plusieurs nouveaux sujets, parmi lesquels :

1. l'incidence des mariages précoces sur l'absentéisme et le décrochage scolaire (Croatie, Chypre, Monténégro, Portugal, Serbie et Espagne),
2. l'octroi d'une réparation aux femmes roms victimes de stérilisation forcée par le passé (République tchèque et République slovaque),
3. le révisionnisme concernant l'histoire de l'Holocauste des Roms et des Sintis (Croatie),
4. l'impact de la covid-19 sur les minorités nationales, notamment les Roms (Croatie, République tchèque),
5. les termes péjoratifs utilisés dans les documents de politique générale et les dictionnaires en langue officielle (République tchèque, République slovaque et Espagne),
6. l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre l'antitsiganisme et l'antinomadisme (Norvège).

Cet objectif stratégique porte également sur les activités de suivi des recommandations du Comité des Ministres dans les États membres du Conseil de l'Europe et sur la promotion de la Recommandation de politique générale n°13 (révisée) de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination envers les Roms.

Depuis janvier 2020, l'ECRI a effectué plusieurs visites de suivi dans les pays, en partie axées sur la situation des Roms et des Gens du voyage ; elle a également publié des rapports et des conclusions de suivi intermédiaire comprenant des recommandations ou des analyses de la mise en œuvre des recommandations sur les Roms et Gens du voyage. Les recommandations sur les questions concernant les Roms formulées dans le cadre des activités de suivi par pays de l'ECRI figurent dans la base de données ECRI-HUDOC.

[13] *AFFAIRE HIRTU ET AUTRES c. FRANCE*
[14] *AFFAIRE HUDOROVIČ ET AUTRES c. SLOVÉNIE*
[15] *AFFAIRE BUDINOVA ET CHAPRAZOV c. BULGARIE*
[16] Lăcătuş c. Suisse
[17] https://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=press/factsheets&c=
[18] Yordanova et autres c. Bulgarie

En mars 2020, dans le cadre du projet « Plan d'action pour l'Ukraine », le Service d'État ukrainien pour la politique ethnique a bénéficié d'une formation en ligne sur les normes du Conseil de l'Europe relatives à la lutte contre la discrimination ; la formation abordait en outre les normes et les outils du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms.

Cette intervention vise également à concevoir d'autres instruments juridiques non contraignants pour lutter contre les violations des droits des Roms et des Gens du voyage. En Ukraine, le projet « Plan d'action pour l'Ukraine » a facilité l'accès aux documents d'identité en aidant le service national ukrainien de l'immigration à concevoir et à mettre en œuvre la procédure d'identification accélérée et à mettre en place une boîte de dialogue répondant automatiquement aux questions des demandeurs potentiels et les guidant dans la nouvelle procédure simplifiée. Le projet a aussi contribué à la création d'un groupe de travail interministériel sur la stratégie d'intégration des Roms et à l'organisation de sa première réunion en Ukraine en avril 2021. Il a également facilité le premier échange en ligne de bonnes pratiques internationales en faveur de l'intégration des Roms entre les bureaux des médiateurs de 18 États membres du Conseil de l'Europe comptant une forte population rom. L'événement a été organisé sous les auspices du bureau du médiateur de l'Ukraine en mai 2021.

2.2 Objectif stratégique 2 : Soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens

La participation des Roms et des Gens du voyage à la vie politique et publique s'est certes accrue ces dix dernières années, mais elle est loin de refléter le poids démographique de ces communautés, en particulier au niveau local. Les faits démontrent que les Roms et les Gens du voyage, et en particulier les femmes et les jeunes, se heurtent à un ensemble de préjugés et de barrières sociales qui nuisent gravement à leur capacité de participation effective à la vie publique et politique.[19] Cela explique qu'ils soient largement absents de la scène politique et des processus décisionnels aux niveaux local et national. Ce manque de visibilité limite leur capacité de rompre le cycle de la marginalisation et de la discrimination qu'ils subissent depuis longtemps. Il est indispensable de renforcer leur représentation et leur participation à la vie publique et politique afin de les rapprocher des instances de décision aux niveaux local, national et européen tout en encourageant leur participation active et leur interaction avec l'administration publique et leur présence dans la sphère publique.

2.2.1 La participation des Roms et des gens du voyage à la vie publique et politique aux niveaux local, régional, national et européen est accrue

Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a publié une étude sur la participation politique active des jeunes appartenant aux minorités nationales dans les États membres du Conseil de l'Europe. Lors de sa réunion plénière en décembre 2021, il a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de recommandation sur la participation politique active des jeunes des minorités nationales.

En 2022, le Conseil mixte pour la jeunesse a commencé à élaborer une recommandation du Comité des Ministres sur la promotion de la participation des jeunes Roms aux processus et structures démocratiques. Désireux de surmonter les problèmes structurels, y compris dans les structures et programmes des politiques de jeunesse, qui entravent la participation de la jeunesse rom dans les États membres, le Conseil mixte pour la jeunesse a mis en place un Groupe de travail sur la participation de la jeunesse rom qui a analysé, en 2020 et en 2021, les modalités de la participation de la jeunesse rom et formulé des recommandations pour apporter des améliorations grâce à des programmes pour les Roms et les jeunes, à commencer par le programme « Jeunesse pour la démocratie ». Les travaux de ce Groupe, qui réunissait plusieurs organisations de la jeunesse rom, a grandement profité de l'étude sur *La participation et l'inclusion de la jeunesse rom dans les normes, politiques et programmes en Europe*, réalisée par Margareta Matache pour le Conseil de l'Europe. Cette étude place les missions et conclusions du Groupe de travail dans le contexte plus général des perceptions et des besoins des jeunes Roms, des organisations roms et des organisations européennes/internationales s'intéressant aux droits de l'homme et à l'intégration sociale des Roms en Europe. Cette étude souligne l'importance d'interventions des politiques de jeunesse fondées sur les besoins et sur les faits.

[19] Autonomisation des femmes des communautés roms et des Gens du voyage : le changement est en marche. Vers une feuille de route pour faire progresser l'égalité de genre des femmes roms et issues de la communauté des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe – par Zora Popova, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021 ; Participation des jeunes femmes et filles issues de groupes défavorisés aux processus de décision politique et publique au niveau local. Boîte à outils pour les collectivités locales et les organisations de la société civile, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2020 ; Étude sur la participation politique active des jeunes issus de minorités nationales dans les États membres du Conseil de l'Europe, Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), avec le concours de Zsuzsanna Rutai (consultante), Strasbourg, 2021.

Sur la base des conclusions du Groupe de travail, le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) a décidé de lancer l'élaboration d'une Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la Participation de la jeunesse rom. Elle est inscrite au mandat du CMJ pour 2022-2025.

Un groupe de rédaction a été créé à cette fin en avril 2022; à l'issue de sa 3e réunion, il devrait soumettre au CMJ un projet définitif de recommandation, pour examen lors de sa réunion d'octobre, en vue de son adoption éventuelle par le CM courant 2023. Les ONG de la société civile rom et d'autres parties prenantes ont été régulièrement consultées et invitées à contribuer au processus d'élaboration de la recommandation.

En 2020, dans le cadre du programme conjoint ROMACTED, des activités de formation et de renforcement des capacités ont été organisées pour les membres de la communauté rom locale, les fonctionnaires et le personnel des collectivités locales des 61 municipalités participant au programme dans les Balkans occidentaux et en Türkiye, par le biais de réunions en présentiel, en ligne et hybrides. ROMACTED a également mis en œuvre un programme de micro-subventions à l'appui de 49 projets de développement local, y compris des mesures préventives et des interventions d'urgence immédiates pour répondre aux besoins apparus pendant la pandémie de covid-19 :

- maintien du contact avec les autorités locales et centrales pour attirer l'attention sur la situation précaire des citoyens roms ;
- participation aux équipes de gestion de crise et autres activités de même nature au niveau local et coordination des initiatives au niveau national ;
- lancement et mise en œuvre d'actions par les organisations partenaires, en collaboration avec d'autres acteurs concernés.

Les résultats obtenus dans le cadre de la première phase du programme conjoint ROMACTED peuvent être consultés via les liens suivants : ALBANIE ; BOSNIE-HERZÉGOVINE ; KOSOVO* ; MONTÉNÉGRO ; MACÉDOINE DU NORD ; SERBIE ; TÜRKIYE.

La phase II du programme conjoint ROMACTED a donné lieu à la création de 104 groupes d'action communautaire (GAC), 69 groupes de travail institutionnels (GTI) et 44 groupes de travail municipaux dans les 78 villes et communes participantes des Balkans occidentaux et de Türkiye. Plus de 500 membres de la communauté ont été formés sur des sujets spécifiques qui avaient été identifiés comme prioritaires au cours de l'année 2021.

Un groupe de 20 jeunes (composé pour moitié de femmes) issus des communautés rom, ashkali et égyptienne a été le premier à participer au séminaire de l'École politique rom du Kosovo, organisé avec le soutien de l'Équipe Roms et Gens du Voyage. L'École politique rom vise à promouvoir la participation des Roms à la vie politique et publique afin de combler l'écart qui existe en la matière entre cette communauté et le reste de la population. Cet objectif se reflète dans les multiples résultats attendus du projet faisant suite à cet événement pilote, à savoir :

- la capacité accrue des jeunes Roms du Kosovo à appréhender les processus politiques et à y participer ;
- une plus grande interaction et coopération entre les jeunes Roms de différentes communes ;
- le renforcement du rôle du secteur de la société civile en tant que force de transformation au Kosovo, en lien avec la pleine intégration des communautés non majoritaires au Kosovo ;
- l'établissement d'un réseau d'anciens étudiants composé de 20 jeunes de la communauté rom, susceptible à l'avenir d'être exploité et alimenté par d'autres activités.

Des écoles politiques roms ont également été mises en place en Albanie, en Grèce, en Italie, au Portugal, en Espagne et en Ukraine entre juin et décembre 2021. Elles ont vocation à préparer les jeunes Roms, femmes et hommes, à participer de manière active à la vie publique et politique de leur pays aux niveaux local, régional et national.

De janvier 2020 à décembre 2022, le programme conjoint ROMACT « L'inclusion des Roms aux niveaux local et régional : pour une plus grande volonté politique et une meilleure compréhension », en association avec les communautés et les collectivités locales, a activement contribué à renforcer la capacité des communautés roms à participer aux processus décisionnels locaux par l'intermédiaire des groupes d'action communautaire (GAC). Entre janvier 2020 et décembre 2022, 75 GAC ont été créés. Les membres de ces GAC sont des représentants des communautés roms qui participent activement au processus amorcé par le programme au

niveau local. Au cours de la période considérée, les activités suivantes ont été mises en œuvre et ont contribué à la participation des Roms à la vie publique ;

- Bulgarie : 37 séances d'encadrement et de formation ont été organisées pour les membres des GAC (298 participants - 147 hommes et 151 femmes) dans 24 communes, sur des thématiques telles que les compétences en matière de défense d'intérêts et de négociation ; le suivi du plan d'action municipal pour l'intégration des Roms ; l'évaluation et la hiérarchisation des besoins de la communauté ; la participation à l'établissement du budget municipal, etc. dans 5 sessions de formation. En outre, 12 sessions de formation (300 participants - 100 hommes et 200 femmes) ont réuni des représentants des GAC et des collectivités locales de 41 communes sur des sujets tels que la planification et la gestion de projets ; la réalisation d'enquêtes communautaires ; les différentes approches pour travailler avec et au sein de la communauté rom ; la gestion de partenariats ; et la participation des membres des GAC à l'élaboration du budget municipal.

- Roumanie : 16 séances d'encadrement pour les membres des GAC (76 participants - 27 hommes et 49 femmes) ont été organisées dans 13 communes ; elles étaient consacrées à la planification et à la mise en œuvre de projets, y compris ceux financés par le programme de micro-subventions de ROMACT.

Entre janvier 2020 et décembre 2022, ROMACT a œuvré en faveur d'une gouvernance démocratique inclusive au niveau local tout en veillant à ce que les mesures et les services fournis par l'administration tiennent compte des besoins de la population rom. Au cours de la période considérée, ROMACT a contribué à renforcer la capacité des collectivités locales à engager des politiques efficaces et inclusives pour répondre aux besoins des communautés roms dans 26 communes de Bulgarie et 41 communes en Roumanie. Au cours de la même période, 42 communes ont publié des décisions officielles pour la création de groupes de travail municipaux pour l'intégration des Roms, rassemblant des membres des GAC, des représentants municipaux et d'autres acteurs locaux, en vue d'élaborer des plans d'action conjoints en faveur de l'intégration des Roms.

Entre septembre et novembre 2020, l'Équipe Roms et Gens du voyage a par ailleurs organisé une formation au leadership pour les femmes roms (Roma women Leadership Academy) au Kosovo*. L'objectif était d'accroître la représentation et la participation des femmes et des jeunes roms à la prise de décision publique et de les associer aux formations en la matière et aux activités connexes ainsi qu'à la conception de modules de formation spécifiques.

Au printemps 2021, une étude préliminaire sur la participation politique et l'exercice des droits électoraux des minorités nationales, dont les Roms, en Ukraine a été réalisée dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe « Protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine – Phase II », en coopération avec le projet « Favoriser la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques électorales en Ukraine ».

Le 15 mars 2021, la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire a adopté le projet de résolution « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés à la prise de décision politique et publique ». Le texte comprend des recommandations et le rapport correspondant une analyse approfondie sur la promotion de la participation des femmes roms à la vie politique[20].

Le 8 avril 2021, le rapporteur général de l'APCE sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, Momodou Malcom Jallow (Suède, GUE) a présenté à l'occasion de la Journée internationale des Roms 2021 la déclaration : « Donner une voix aux jeunes et aux organisations de la société civile des Roms et Gens du voyage dans les parlements ».

Un intervenant issu de la communauté rom a présenté les effets du changement climatique du point de vue des communautés roms à l'occasion d'un webinaire organisé dans le cadre du Forum mondial de la Démocratie lors du volet consacré au changement climatique et aux minorités. En octobre 2020 et avril 2021, l'Équipe Roms et Gens du voyage a organisé des campagnes pour encourager le vote des Roms, notamment via la production et la diffusion de vidéos pédagogiques sur les procédures de vote auprès des communautés roms en Albanie et au Portugal.

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit s'entendre dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

[20] La résolution a été adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 23 juin 2021.

Cet objectif stratégique sera également atteint grâce à l'organisation de conférences internationales de femmes roms et de réunions connexes. Deux réunions avec des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage ont été organisées en ligne en septembre et décembre 2020, en prévision de la 8e conférence internationale des femmes roms, qui s'est tenue à Strasbourg du 24 au 26 novembre 2021. Une dizaine de femmes ont participé à chaque réunion préparatoire et à l'élaboration de l'avant-projet de programme de la conférence.

En réponse à la violente agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe et l'Unité Non au discours de haine et Coopération ont organisé, le 1er avril 2022, une réunion de consultation en ligne avec des ONG roms exerçant leurs activités en Ukraine[21]. 35 représentants d'ONG roms de toute l'Ukraine y ont participé et ont à cette occasion évoqué les besoins actuels des Roms d'Ukraine, en particulier l'aide humanitaire, les couloirs humanitaires et l'accès des réfugiés et des personnes déplacées aux services d'assistance, l'aide et les dispositions juridiques et la collecte des preuves de crimes de guerre. Lors de la deuxième réunion de consultation avec les ONG roms le 1er juillet, les représentants d'ONG roms (40 participants) ont souligné l'importance de garantir l'égalité d'accès au statut de personne déplacée et aux prestations connexes, à l'enregistrement des documents ainsi qu'à l'aide humanitaire et à un hébergement temporaire.

2.2.2 La capacité des autorités nationales et locales est renforcée dans l'exercice efficace et efficient de leurs rôles et responsabilités dans la conception et la mise en œuvre des plans, politiques et projets, en particulier des mesures d'inclusion active améliorant la situation des Roms et des Gens du voyage

En juin 2021, le CDADI a adopté le Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national élaboré par le Groupe de travail sur l'intégration interculturelle (GT-ADI-INT). Ce modèle de cadre est destiné à orienter les responsables de l'élaboration des politiques nationales dans leurs efforts pour concevoir des politiques d'intégration qui contribuent à bâtir des sociétés inclusives et solidaires. Il s'agit du premier document d'orientation international servant de base à des stratégies d'intégration interculturelle nationales fondées sur des normes en matière de droits de l'homme. Au cours de la période considérée, le GT-ADI-INT a également travaillé à l'élaboration de la Recommandation CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, qui a été adoptée par le Comité des Ministres en avril 2022.

Des ateliers pour les élus locaux ont été organisés ; ils étaient axés sur les principes clés, les responsabilités et la motivation nécessaires pour concevoir des politiques efficaces en réponse aux besoins en matière de développement de la population rom locale. Jusqu'en décembre 2020, le Programme conjoint ROMACTED a organisé une série d'ateliers et de webinaires sur la budgétisation adaptée aux Roms au niveau local afin de former à cette méthode les fonctionnaires municipaux en Albanie et en Serbie.

En avril 2021, le Guide pratique ROMACTED a été publié, traduit et adapté aux contextes nationaux ; il est actuellement disponible en albanais, bosniaque, anglais, serbe et turc en version papier et en ligne (sur le site web ROMACTED). Des outils méthodologiques et pédagogiques supplémentaires et une série d'analyses de situation, d'évaluations et d'études ont été publiés. Un guide pilote sur la prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets au niveau local, revenant sur les enseignements tirés de l'expérimentation de cette approche en Albanie en 2020, a en outre été publié pour faciliter la mise en œuvre de l'une des priorités de la phase II.

En juin 2022, les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de ROMACTED II avaient déjà permis de sensibiliser plus de 350 fonctionnaires municipaux aux besoins et aux priorités des communautés roms, à la planification stratégique locale participative, aux principes liés à la prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets et au suivi de la mise en œuvre des plans d'action locaux.

Le programme conjoint ROMACT visait à renforcer les compétences et l'engagement des collectivités locales, en les aidant à mieux collaborer avec les communautés roms, à planifier des actions plus efficaces pour améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées, à accéder aux financements et à les utiliser de manière plus efficace. Au cours de la période considérée, les activités suivantes ont ciblé des représentants des collectivités locales participant au programme :

- Bulgarie : 17 séances d'encadrement/ateliers ont été organisés à l'intention de représentants municipaux sur les fonctions et les tâches du Groupe de travail sur l'intégration des Roms ; sur l'élaboration et le suivi

[21] Un article sur ce sujet est disponible à l'adresse suivante : https://www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/-/roma-from-ukraine-we-hear-you-

du plan d'action municipal pour l'intégration des Roms ; sur les possibilités de financement ; sur la collecte de données et l'évaluation des besoins de la communauté ; et sur les relations interculturelles.

- Roumanie : 152 séances d'encadrement/ateliers ont été organisés à l'intention de 1136 représentants municipaux (277 hommes et 859 femmes) dans 48 municipalités. Les thématiques abordées étaient la planification et la mise en œuvre de projets (y compris les projets financés par le programme de micro-subventions de ROMACT), la passation de marchés publics, l'accès aux fonds structurels et de cohésion (y compris au moyen de la plateforme MySMIS), la gestion de partenariats, l'élaboration de stratégies de développement local ainsi que l'éducation inclusive.

Le programme conjoint ROMACT était également doté d'un mécanisme de microfinancement destiné à soutenir la mise en œuvre de priorités à court terme des communautés roms associées au processus au niveau local. Au cours de la période considérée, 107 micro-subventions ont été versées à des communes, à des ONG locales représentant des GAC et à des écoles des quartiers les plus défavorisés des communes participant au programme. En outre, et pour favoriser la mise en œuvre effective de différentes politiques et réglementations au niveau local, des experts de ROMACT ont fourni une assistance technique aux municipalités pour la conception et la mise en œuvre de procédures liées à la légalisation des campements sauvages ou des logements construits illégalement, à l'enregistrement d'une adresse permanente et à l'obtention de documents d'identité.

Entre janvier 2020 et décembre 2022, en s'appuyant sur les données recueillies sur le terrain, ROMACT a publié un certain nombre de rapports analytiques et de lignes directrices sur des questions d'intérêt local afin d'améliorer les politiques et les stratégies d'intégration, en facilitant les liens avec les institutions concernées au niveau régional et/ou national (à consulter en anglais uniquement sur Resources | ROMACT (Council of Europe-romact.org)[22]. Une version révisée at augmentée du Guide pratique ROMACT a également été publiée en bulgare, en anglais et en roumain. Chaque version comporte des rubriques spécifiques adaptées aux contextes locaux et nationaux.

Le projet « Plan d'action pour l'Ukraine » vise également à renforcer la participation des minorités nationales, y compris les Roms, à la prise de décision au niveau local. Début 2021, cinq communautés locales pilotes comptant une forte proportion de minorités ethniques, notamment des Roms, ont été sélectionnées et ont commencé à travailler sur les projets de plans d'action locaux, basés sur une adaptation de la méthodologie ROMED/ ROMACT/ROMACTED. Au cours du second semestre 2020, un rapport d'évaluation sur l'impact des réformes de décentralisation sur les minorités nationales en Ukraine, dont les Roms, faisant le point sur l'accès à la prise de décision au niveau local a été publié dans le cadre du projet. En 2020, des campagnes de sensibilisation et de promotion de la participation des minorités nationales aux processus de décentralisation et de décision au niveau local ont été menées.

Un document de recherche intitulé « Autonomisation des femmes des communautés roms et des Gens du voyage : le changement est en marche. Vers une feuille de route pour la promotion de l'égalité de genre des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe » a été présenté par son auteure, Dr Zora POPOVA, lors de la 2e réunion de l'ADI-ROM les 8 et 9 octobre 2020. Cette intervention a été suivie, à la 3e réunion de l'ADI-ROM, les 16 et 17 mars 2021, par la présentation et l'examen d'une annexe sur des exemples de bonnes pratiques[23].

En 2022, le nouveau Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants, créé sous l'égide du CDADI, a entrepris l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités et d'outils en faveur de

[22] Guide sur les critères de logement social pour les autorités locales (RO) ; Premiers développements de l'approche CLLD dans 9 communautés urbaines (RO) ; Boîte à outils : Solutions possibles pour les quartiers informels (RO) ; Guide sur les campagnes locales d'information et de sensibilisation sur la protection des enfants dont les parents partent travailler à l'étranger (RO) ; Analyse des plans de développement municipaux et des plans de reconstruction et de développement intégrés des municipalités participant au programme ROMACT (BG); Rapport sur l'analyse des dispositions légales concernant la composante sociale des marchés publics (RO) ; Briefing sur le cadre législatif roumain sur les marchés publics socialement responsables (RO) ; Rapport sur la situation des structures de l'économie sociale dans les municipalités ROMACT (RO) ; Lignes directrices pour la conduite des marchés publics avec des critères sociaux dans les municipalités ROMACT (BG); Lignes directrices pour l'enregistrement de l'adresse permanente et la délivrance d'une carte d'identité (BG) ; Lignes directrices pour l'obtention d'un statut durable des papiers de construction de logements (BG); Analyse des difficultés auxquelles se heurtent les personnes vivant dans des logements sans base juridique valable pour se faire inscrire avec une adresse permanente et obtenir des documents d'identité (BG); rapport sur les enfants restés au pays quand les parents ont émigré : entre les migrations pour le travail, les normes institutionnelles et la famille élargie (BG).

[23] « Autonomisation des femmes des communautés roms et des Gens du voyage : le changement est en marche. Vers une feuille de route pour la promotion de l'égalité de genre des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe », par Zora Popova, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021 ; Participation des jeunes femmes et des filles de groupes défavorisés dans les processus de décisions politiques et publiques au niveau local. Boîte à outils pour les collectivités locales et les organisations de la société civile, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2020 ; Étude sur la participation politique active des jeunes issus de minorités nationales dans les États membres du Conseil de l'Europe, Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), avec le concours de Zsuzsanna Rutai (consultante), Strasbourg, 2021.

l'intégration des migrants dans l'objectif de promouvoir leur mise en œuvre au niveau national. Ces outils favoriseront également l'intégration des réfugiés, notamment des réfugiés roms en provenance d'Ukraine.

Le 27 avril 2022, plus de 60 participants du monde entier ont participé à un webinaire sur 'les approches interculturelles de l'inclusion des Roms et Gens du voyage au niveau local', organisé par le Programme des Cités interculturelles (ICC) en coopération avec l'Équipe Roms et Gens du voyage. Avant l'événement, les membres du Programme des Cités interculturelles ont été priés de présenter des pratiques des pouvoirs publics qui pourraient, à terme, être partagées au sein du réseau des Cités interculturelles.

L'initiative a bénéficié d'un très riche programme et réuni des orateurs ayant favorisé l'intégration des Roms dans leurs villes d'Albanie, de Bulgarie, de Macédoine du Nord, de Roumanie, d'Espagne et du Royaume-Uni. Les bonnes pratiques des Cités interculturelles de Bradford (Stratégie 2021-25 pour les Roms) et de Barcelone (Conseil des Roms) ont été présentées. Après le webinaire, la base de données des bonnes pratiques des ICC a été enrichie de nouvelles informations sur les initiatives locales de promotion de l'intégration interculturelle des Roms et Gens du voyage.

2.2.3 La capacité des autorités locales à accéder aux financements nationaux et internationaux et à les utiliser, notamment les fonds de l'UE, pour soutenir leurs stratégies d'intégration des Roms, est renforcée

Depuis 2020, 73 demandes de financement de projets ont été préparées avec l'assistance technique des experts de ROMACT (47 en Bulgarie et 26 en Roumanie). Les municipalités participant au programme ont régulièrement bénéficié de formations et d'un accompagnement sur la manière d'accéder aux différents systèmes de financement (tels que les Fonds structurels et de cohésion ou le mécanisme financier de l'EEE et de la Norvège) et d'élaborer des projets de qualité. Alors que l'examen des sources de financement disponibles est effectué systématiquement pour toutes les municipalités participant à ROMACT, un document complet a été élaboré en Roumanie sur les financements européens à venir qui seraient pertinents pour les communautés roms marginalisées : *Analyse des programmes opérationnels proposés pour la Roumanie pour la période de programmation 2021-2027- ROMACT*. Jusqu'en décembre 2022, des activités de renforcement des capacités sur l'accès aux fonds de l'IAP et à d'autres fonds ont été organisées dans le cadre du programme conjoint ROMACTED II au Monténégro, en Macédoine du Nord et en Serbie.

2.2.4 Le niveau d'expertise et de compréhension concernant les Roms et les Gens du voyage au sein de tous les services du Secrétariat du Conseil de l'Europe est accru

La tenue régulière de réunions inter-secrétariats et d'autres activités internes d'information sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage ont favorisé le partage des connaissances et la compréhension au sein du Conseil de l'Europe. Un groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) œuvre en faveur de l'intégration des questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans tous les domaines d'action pertinents de l'Organisation et dresse un bilan coordonné des activités de mise en œuvre. Il joue également un rôle de plateforme, en favorisant les synergies et la coopération au moment de la conception et de la mise en œuvre des initiatives pertinentes. Le groupe de travail inter-secrétariats a tenu sa première réunion le 4 mars 2020 et à cette occasion a présenté la version finale du Plan d'action aux autres services et a procédé à un échange d'informations sur toutes les activités passées, présentes et futures liées aux Roms et aux Gens du voyage avec tous les services participants. Lors de sa deuxième réunion, tenue le 11 mars 2021, le groupe de travail a fait le point sur les activités pertinentes et défini une méthodologie pour l'élaboration du premier rapport de mise en œuvre. La 3e réunion du groupe, consacrée aux contributions au premier rapport de mise en œuvre transmises par l'ensemble des services participants, s'est tenue le 24 juin 2021. Le groupe s'est réuni pour la 4e fois le 29 avril 2022 et a communiqué des informations sur le prochain rapport d'examen à mi-parcours aux participants.

Les réunions semestrielles du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage contribuent elles aussi au résultat susmentionné. La 9e réunion du Dialogue (29-30 octobre 2020) a principalement porté sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), ainsi que sur la pandémie de covid-19 et son impact sur les communautés des Roms et Gens du voyage. La 10e réunion (26-27 novembre 2020) s'est attachée à la lutte contre le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage, analysant les caractéristiques et la fréquence de ce phénomène, tout en faisant le point sur l'impact de la pandémie de covid-19 dans ce contexte. Les participants ont également été invités à présenter et à examiner différentes mesures et bonnes pratiques de la société civile et des États membres contre le discours de haine. La 11e réunion (29-30 avril 2021) a permis de faire le bilan des caractéristiques et de la fréquence de l'antitsiganisme et d'évaluer l'impact de la pandémie de covid-19

dans ce contexte. Les participants ont également été invités à présenter et à examiner différentes mesures et bonnes pratiques de la société civile et des États membres contre l'antitsiganisme. La 12e réunion du Dialogue s'est tenue les 2 et 3 novembre 2021 sur le thème « L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage ». La 13e réunion du Dialogue, les 10 et 11 mai 2022, a fait l'état des lieux des droits des enfants des communautés roms et des Gens du voyage et a été l'occasion de présenter la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)[24].

Des activités de sensibilisation ont aussi été organisées avec les représentations permanentes et les agents du Conseil de l'Europe, notamment lors de journées importantes liées à l'histoire et à la culture des Roms (8 avril - Journée internationale des Roms, 16 mai - Journée de la résistance rom, 2 août - Journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms, 5 novembre - Journée mondiale de la langue romani). Une cérémonie marquée par un jet de fleurs s'est également déroulée les 8 avril 2021 et 2022 à Strasbourg (Passerelle de l'Aubépine, à proximité du Centre européen de la jeunesse) à l'occasion de la Journée internationale des Roms et pour célébrer le 50e anniversaire du premier Congrès mondial des Roms, organisé près de Londres en 1971. En 2021, une délégation du Conseil de l'Europe conduite par Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la Démocratie, a mené la cérémonie. En 2022, la délégation était composée du Secrétaire Général adjoint, Björn Berge, et de participants au séminaire « Roma Youth Together 2022 ».

Du 7 au 9 avril 2021, la conférence « La jeunesse rom : Ensemble pour l'émancipation et l'autonomisation. Le rôle de l'histoire dans l'intégration des jeunes Roms aujourd'hui » a été organisée par l'Équipe Roms et Gens du voyage et le Service de la jeunesse sous l'égide de la présidence allemande du Comité des Ministres, et en coopération avec l'Institut européen des arts et de la culture roms (ERIAC), le Réseau ERGO (European Roma Grassroots Organisations/associations locales de Roms européens), le réseau international Phiren Amenca, le réseau international des jeunes Roms « Ternype » et le Conseil central des Sinti et Roms allemands.

Sur le même modèle, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a organisé, avec l'appui de l'Équipe Roms et Gens du voyage et en collaboration avec *Phiren Amenca International*, le Réseau ERGO et l'Institut européen des arts et la culture roms, le séminaire « La jeunesse rom : Ensemble 2022 » au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg, du 6 au 8 avril 2022, qui a réuni des animateurs de jeunesse et des travailleurs de jeunesse des communautés roms et des organisations de jeunesse des Roms, ainsi que des représentants d'organisations et de réseaux travaillant avec des communautés roms de toute l'Europe. Le séminaire a permis aux dirigeants de la jeunesse rom de renouer le contact avec les processus et échanges des politiques de jeunesse européennes sur les stratégies et priorités pour le renforcement des capacités et la participation des jeunes, surtout après l'annulation de multiples activités en raison de la pandémie, et a associé des jeunes à la célébration de la Journée internationale des Roms au Conseil de l'Europe. Les participants ont apporté des éclaircissements sur le contenu d'un projet de la Recommandation sur la participation de la jeunesse rom (en cours d'élaboration) et ont débattu sur les possibilités de participer à la campagne de jeunesse visant à revitaliser la démocratie. M. Bjørn Berge, le Secrétaire général adjoint, s'est adressé aux participants et a participé à la cérémonie de jet de fleurs de la Journée internationale des Roms.

2.3 Objectif stratégique 3 : Soutenir l'accès à une éducation et une formation inclusives et de qualité

La non-scolarisation, la sortie prématurée du système scolaire, le décrochage scolaire et la fréquentation irrégulière sont autant de problèmes auxquels se heurtent communément de nombreux établissements d'enseignement en Europe avec les enfants des communautés roms et de Gens du voyage. Les travaux du Conseil de l'Europe sur l'éducation inclusive ont continué de sensibiliser à la nécessité d'interdire dans la loi les pratiques et politiques de ségrégation scolaire, de soutenir les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de déségrégation conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de promouvoir la participation des parents par l'intermédiaire de la société civile et des acteurs locaux en vue d'assurer une éducation et un enseignement de qualité. Le projet conjoint UE/Conseil de l'Europe « Écoles inclusives : améliorer la situation des enfants roms (INSCHOOL) » a joué un rôle important à cet égard.

2.3.1 L'élimination des obstacles pratiques à l'égalité d'accès à une éducation de qualité est soutenue au niveau national et à celui des établissements scolaires ; la capacité des enseignants à gérer la diversité et à adopter des méthodes pédagogiques inclusives est renforcée.

Les activités d'accompagnement et de soutien à destination du personnel scolaire et des membres des groupes de coordination menées dans le cadre du programme conjoint INSCHOOL permettent de réduire les

[24] https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectid=0900001680a5a064

obstacles à l'égalité d'accès à une éducation de qualité. D'octobre 2019 à juin 2021, les facilitateurs d'INSCHOOL ont assuré 1122 interventions dans 22 écoles pour accompagner le corps enseignant et les assistants pédagogiques vers une éducation plus inclusive grâce à l'utilisation de la méthodologie principale du projet, « l'Index d'inclusion : guide pour un développement scolaire guidé par des valeurs inclusives » de Tony Booth et Mel Ainscow. Cet outil a été traduit en roumain et en tchèque avec le soutien du projet INSCHOOL afin de mieux faire connaître la méthodologie d'éducation innovante fondée sur des valeurs inclusives. Actuellement, le programme INSCHOOL travaille à la préparation d'événements destinés à promouvoir et à diffuser les versions tchèque et roumaine de la méthodologie auprès des professionnels de l'éducation, en coopération avec les ministères de l'Éducation concernés. Les facilitateurs ont également accompagné les groupes de coordination dans la préparation et la révision des plans de développement d'écoles inclusives. Ces documents ont servi de base à des demandes puis des accords de subvention pour des activités d'éducation inclusive. Dans les trois pays participant au programme, 20 établissements scolaires ont bénéficié de subventions qui ont permis de financer des activités telles que des cours de remise à niveau, des ateliers, un soutien à l'accès au numérique pour les élèves, un soutien psychoaffectif aux communautés scolaires (élèves, parents et enseignants), l'élaboration de publications pédagogiques et d'outils d'aide pour les enseignants, des activités visant à pallier les effets négatifs de la pandémie de covid-19 et des activités de renforcement des capacités pour les enseignants. À la fin du deuxième cycle du programme INSCHOOL (juin 2021), les activités avaient directement associé 4 114 enfants (dont 2 033 enfants roms), 480 parents (dont 192 parents roms) et aidé 268 enseignants. Plus précisément, grâce aux subventions qui leur ont été accordées, les établissements scolaires ont organisé plus de 113 activités éducatives, qui ont indirectement touché près de 7 500 enfants.

De mars à juin 2021, une formation internationale a été organisée dans le cadre d'INSCHOOL pour sensibiliser les participants aux avantages de l'éducation inclusive. Elle visait également à développer leurs compétences professionnelles en méthodologie et en pédagogie pour leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des activités éducatives inclusives de qualité pour tous les enfants, y compris roms, et d'autres groupes ayant des besoins d'apprentissage et d'éducation particuliers. Des chefs d'établissement, des enseignants et des professionnels de l'éducation de République tchèque, de Roumanie et de République slovaque ont suivi cette formation. En Roumanie en 2021, un rapport national a été commandé dans le cadre du programme INSCHOOL ; il est assorti de recommandations politiques spécifiques pour promouvoir une éducation inclusive et de qualité. Le rapport s'appuie sur l'expérience acquise par l'ensemble de la communauté scolaire dans le cadre du projet INSCHOOL et sur la mise en œuvre de la méthodologie « Index for Inclusion », et servira de référence et d'orientation aux acteurs de l'enseignement concernés par l'éducation inclusive dans le pays. La conférence-bilan du projet INSCHOOL organisée le 28 juin 2021 a permis aux décideurs politiques concernés et aux partenaires de l'éducation en République tchèque, en Roumanie et en République slovaque d'échanger leurs connaissances sur les résultats et les défis du système éducatif. Les participants à la conférence sont revenus sur les avantages de la méthodologie INSCHOOL et ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une éducation et de pratiques inclusives pour tous les enfants, y compris les Roms.

Dans le cadre du troisième cycle de mise en œuvre du programme INSCHOOL (décembre 2021 – août 2023), une cartographie des besoins institutionnels a été lancée au Portugal, en Roumanie et en République slovaque afin de recenser les besoins institutionnels, humains et organisationnels des acteurs concernés par l'éducation inclusive et l'intégration des Roms. Le rapport correspondant servira de base à l'élaboration d'un programme spécifique d'activités propre à chaque pays favorisant la conception et la mise en œuvre de politiques nationales d'éducation inclusive et encourageant les pratiques éducatives innovantes, conformément aux normes et principes européens sur l'éducation inclusive de qualité en Bulgarie, en République tchèque, au Portugal, en Roumanie et en République slovaque.

Dans le cadre de son projet « Plan d'action pour l'Ukraine », le Conseil de l'Europe a, en coopération avec l'ERIAC, aidé les autorités ukrainiennes à améliorer la qualité de l'enseignement du romani. Le Conseil de l'Europe a soutenu la création du groupe de travail interinstitutionnel pour la codification du romani et la codification d'un dictionnaire de 700 mots en romani, qui servira de base à l'élaboration de supports pédagogiques. En 2021 et 2022, une assistance sera fournie pour l'élaboration d'un programme d'études et de matériel pédagogique en romani pour les écoles primaires.

Une visite thématique de l'ADI-ROM organisée sous les auspices la Bosnie-Herzégovine et consacrée à la législation et aux politiques relatives à la mendicité, en particulier des enfants, s'est déroulée à Sarajevo du 13 au 15 octobre 2021. La Belgique, la Finlande, la France et la Grèce figuraient parmi les pays partenaires. Le rapport de la visite s'est concentré sur la situation des enfants roms les plus vulnérables qui se livrent ponctuellement ou régulièrement à la mendicité ou que l'on force à mendier. Les échanges entre les pays partenaires et le pays hôte ont fait ressortir que, bien qu'il existe des mécanismes et des protocoles au niveau de l'État et des municipalités destinés à être activés lorsque des enfants victimes de traite sont identifiés, leur

mise en œuvre souffre souvent du manque de fermeté des interventions des autorités et de l'absence de coordination et de coopération entre les acteurs concernés. Faute de mesures supplémentaires, les sanctions infligées aux victimes (les enfants roms), à leurs parents et aux communautés n'ont que peu d'impact et peuvent se révéler discriminatoires. Il est essentiel d'uniformiser les protocoles entre les services municipaux, les cantons/régions et les différentes entités gouvernementales.

Le Service de la jeunesse a publié et traduit le manuel « Miroirs : Manuel pour combattre l'antitsiganisme par l'éducation aux droits de l'homme » en hongrois, allemand, portugais, russe et ukrainien et le manuel « Droit et devoir de mémoire » en allemand et en ukrainien.

La présentation du programme d'enseignement en romani pour les 1ere et 2e années de scolarité en Ukraine prévue dans le cadre du projet du CdE « Renforcer la protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine - Phase II » qui devait avoir lieu le 24 février a dû être annulée en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les travaux sur le programme pour les 3e et 4e années de scolarité ont repris en juillet.

L'ECRI a publié plusieurs rapports de monitoring par pays depuis 2020 qui contiennent tous un chapitre consacré à l'éducation inclusive. Plusieurs de ces rapports énoncent des recommandations pour combattre la ségrégation et le harcèlement que subissent les enfants roms à l'école[25]. Le 30 juin 2020, l'ECRI a organisé un webinaire sur l'éducation inclusive en période de pandémie de covid-19, portant notamment sur la manière de faire face aux problèmes liés à l'enseignement à distance pour les enfants roms et migrants. Une enseignante de République slovaque est intervenue pour faire part de son expérience.

Plusieurs avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales adoptés en 2020-2021 contiennent des recommandations visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les élèves et étudiants roms (Albanie, Lettonie), à lutter contre la ségrégation scolaire (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Serbie, Ukraine) et à réduire davantage l'absentéisme scolaire et le décrochage précoce (Chypre, Espagne, Lettonie, Portugal, Serbie).

Le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe intervient en tant qu'organisation partenaire internationale du programme de subvention de l'EEE et de la Norvège en Bulgarie, en République slovaque et en Roumanie et soutient l'intégration sociale des groupes vulnérables, en particulier les Roms. Les trois programmes aident les municipalités et les organisations de la société civile à mettre en œuvre des mesures favorisant l'intégration sociale des enfants et des jeunes à risque, y compris les Roms, par le biais de l'éducation et du travail avec les jeunes, ainsi qu'un ensemble cohérent de mesures en faveur de l'intégration des Roms. Les trois pays bénéficiaires ont reçu un soutien et des conseils spécifiques pour la conception d'appels à projets, la sélection des projets à financer et le suivi de leur mise en œuvre. Des liens et des canaux de communication ont été établis avec les normes pertinentes du Conseil de l'Europe, telles que la recommandation du Comité des Ministres (2012)13 aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité et le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de jeunesse, en complément des activités mises en œuvre dans le cadre des programmes conjoints INSCHOOL et ROMACT.

Bien que le Conseil de l'Europe soit mobilisé sur les questions relatives aux Roms depuis des dizaines d'années, l'intégration des enfants et des adolescents roms dans le système éducatif se heurte encore à d'importantes difficultés. En 2018-19, un groupe d'experts du Conseil de l'Europe a entrepris d'élaborer des orientations plus détaillées, proposant de nouveaux modes de gestion de l'intégration scolaire des enfants et des adolescents roms. Les propositions du groupe, qui ont une incidence sur l'intégration scolaire d'autres minorités linguistiques et culturelles, reposent sur le concept d'éducation plurilingue et interculturelle du Conseil de l'Europe.

Ces travaux ont été présentés au Comité directeur de l'éducation et lors de divers événements/réunions internes et externes aux acteurs concernés, parmi lesquels des ONG roms. Un appel à manifestation d'intérêt a ensuite été diffusé auprès des États membres pour participer à une expérimentation politique visant à améliorer l'intégration scolaire des enfants et des adolescents roms au moyen de l'éducation plurilingue. À l'issue d'échanges bilatéraux et d'intenses négociations, trois pays – la Grèce, la Slovaquie et la Slovénie – ont décidé de participer à l'expérimentation politique sur l'éducation plurilingue concernant le romani. L'expérimentation a été lancée le 23 mars 2022 lors d'une conférence à laquelle ont participé des acteurs de haut niveau des ministères de l'Éducation concernés. Elle se déroulera sur trois années scolaires, de 2022 à 2025 dans 12 écoles primaires des États membres participants ; les données qualitatives et quantitatives qui

[25] Parmi les affaires récentes portées devant la Cour européenne des droits de l'homme, voir notamment X et autres c. Albanie.

en découleront et les enseignements qui seront tirés de la pratique éclaireront et orienteront l'élaboration de nouvelles mesures dans ce domaine.

2.3.2 L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et de l'Holocauste des Roms est encouragé et inclus dans les programmes et manuels scolaires, notamment par la formation des formateurs et des enseignants

Le 1er juillet 2020, le Comité des Ministres a adopté sa Recommandation CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques. Le texte est disponible en 22 langues sur les sites web du Comité des Ministres et de l'Équipe Roms et Gens du voyage[26].

Le 17 mars 2022, la Recommandation CM/Rec(2022)5 du Comité des Ministres aux États membres relative à la transmission de la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité a été adoptée par le Comité des Ministres. Le texte est disponible sur le site web du Comité des Ministres et englobe la mémoire de l'ensemble des victimes des crimes commis par les nazis, dont les Roms[27].

En 2020 et début 2021, l'Équipe Roms et Gens du voyage a publié les supports pédagogiques et de sensibilisation suivants pour promouvoir la mise en œuvre de la recommandation précitée :

- rapport analytique sur la représentation des Roms dans les programmes et les manuels scolaires européens
- la représentation des Roms dans les collections muséographiques européennes : Volume 1 - Le Louvre
- la représentation des Roms dans les collections muséographiques européennes : Volume 2 - le Prado

En avril 2022, un webinaire sur le thème « Enseigner l'histoire des minorités en Europe : le cas de l'histoire des Roms » a été organisé conjointement par l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe et l'Équipe Roms et Gens du voyage. Il a été suivi par 60 participants, dont des universitaires et des représentants gouvernementaux.

En 2020, l'Équipe Roms et Gens du voyage a également soutenu la production et la publication d'un volume trilingue (anglais, albanais, romani) de contes et légendes roms par l'artiste albanais Sead Kazanxhiu. Le Conseil de l'Europe promeut également l'enseignement du romani. Le 5 novembre 2020, Journée mondiale de la langue romani, le président du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et un représentant du programme pour la langue romani de la Division des politiques éducatives du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont contribué à la Conférence internationale « Protéger notre langue romani », organisée par l'ERIAC.

Dans ses avis sur le Portugal et l'Espagne, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a recommandé aux autorités de promouvoir l'enseignement de l'histoire des Roms pour tous les élèves et renvoyé à la recommandation du Comité des Ministres évoquée plus haut.

Le Conseil de l'Europe a contribué à la réalisation de l'étude sur l'Holocauste des Roms/le Génocide des Roms en Europe du sud-est, publiée en juin 2020 par l'Institut d'Auschwitz pour la prévention du génocide et des atrocités de masse. Le Conseil de l'Europe, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, le Centre François-Xavier Bagnoud pour la santé et les droits de l'homme et l'équipe pour l'Intégration des Roms du Conseil de coopération régionale ont participé à cette étude en qualité de partenaires.

3. Questions transversales

Il est de plus en plus communément admis que, dans une même affaire, les motifs de discrimination peuvent être multiples et croisés. Une personne victime de discrimination raciale peut en même temps subir une discrimination fondée sur tout autre motif couvert par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment le sexe, la religion ou les convictions, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, l'âge ou le handicap. Ces différentes formes de discrimination ne s'excluent pas mutuellement ; la discrimination multiple exige des réponses à plusieurs niveaux. Malheureusement, ni le concept de discrimination multiple ni celui d'intersectionnalité n'ont encore été intégrés dans les recours en justice, l'élaboration des politiques ou la collecte de données.

[26] https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016809ee48c
[27] https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a5dda6

Conformément à la Déclaration de Strasbourg sur les Roms adoptée en 2010, qui met en exergue les droits de la femme et l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil de l'Europe reste attentif aux questions transversales que sont les discriminations multiples et l'intersectionnalité qui imprègnent toutes les actions spécifiques de manière horizontale. La création d'une nouvelle structure intergouvernementale dotée d'un mandat étendu en matière d'antidiscrimination, de diversité et d'inclusion a considérablement renforcé la capacité de l'Organisation à traiter les questions d'intersectionnalité et de discrimination multiple.

La 8e Conférence internationale des femmes roms qui s'est tenue à Strasbourg du 24 au 26 novembre 2021 incluait pour la première fois dans son programme des ateliers sur le thème « Le féminisme rom intersectionnel - Dialogue sur sa pratique et sa signification » et sur le fait d'être une femme LGBTI et membre de la communauté rom ou des Gens du voyage. L'Unité Orientation sexuelle et identité de genre a commandé une étude sur la défense des droits des Roms LGBTI et l'antinomadisme intersectionnel dans le cadre du projet « Droits de l'homme et égalité des personnes LGBTI III ». L'étude relate l'expérience de Roms LGBTI dans les Balkans occidentaux et fait ressortir que, au lieu de célébrer la spécificité des aspects identitaires intersectionnels, le discours public sur les Roms LGBTI est problématisant. L'étude vise en outre à faire entendre la voix des Roms LGBTI pour lutter contre la discrimination intersectionnelle. Ses conclusions contribueront à la conception d'activités de coopération dans les États membres sur l'intersectionnalité Roms-LGBTI.

Les activités transversales spécifiques mises en œuvre par le Conseil de l'Europe comprennent la composante d'émancipation juridique de JUSTROM, qui adopte une approche intersectionnelle axée sur les droits des femmes roms. De mars 2020 à février 2022, des programmes de mentorat pour les femmes roms ont été organisés dans le cadre de JUSTROM en Bulgarie, en Grèce et en Italie. Les facilitateurs de JUSTROM ont identifié 37 femmes roms à encadrer et former aux rôles de dirigeantes communautaires pour représenter leurs communautés. Au total, 126 séances de mentorat ont été organisées sur des thèmes tels que les principes fondamentaux des droits de l'homme, la fourniture de services d'aide juridique, les questions touchant au droit de la famille, les droits de l'enfant et l'apatridie, les droits sociaux et en matière de santé. Les femmes concernées ont également bénéficié de séances de mentorat sur les possibilités en matière d'éducation et d'emploi, sur la manière de créer une ONG, sur l'orientation professionnelle et sur la participation des femmes roms à la prise de décision. Des journées d'information ont été organisées dans tous les pays bénéficiaires du programme JUSTROM, en lien avec les municipalités ou d'autres acteurs locaux, à destination à la fois des fonctionnaires municipaux et des femmes roms, afin de promouvoir la compréhension mutuelle et de supprimer les obstacles et les problèmes rencontrés par les femmes roms pour améliorer l'offre de services et renforcer les droits.

À l'issue du programme de mentorat de JUSTROM, les dirigeantes roms ont organisé 239 activités de sensibilisation dans divers contextes, notamment en milieu scolaire et au sein de leurs communautés. Les activités, de nature variée, ont constitué une première étape importante pour ces femmes qui ont pu mettre en pratique les compétences acquises au cours des séances de mentorat. D'autres activités ont été mises en œuvre dans le cadre du volet « autonomisation » du programme JUSTROM : 33 journées d'information ont été ainsi été organisées avec le concours de municipalités ou d'autres acteurs locaux à l'intention des fonctionnaires municipaux et des femmes roms et visaient à promouvoir la compréhension mutuelle et lever les obstacles auxquels les femmes roms se heurtent pour améliorer l'offre de services et renforcer leurs droits. 266 réunions de sensibilisation et 53 rencontres de dirigeantes roms réunissant des représentants des municipalités, des organismes de promotion de l'égalité et d'autres institutions ont également été organisées.

La commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire a élaboré le projet de rapport *Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique* (4503) ; le projet de rapport *Lutte contre les inégalités en matière de droit à un environnement sûr, sain et propre*, débattu en juin 2021, prendra en compte la question du racisme environnemental.

Les derniers rapports d'évaluation de référence du GREVIO (Convention d'Istanbul) concernant la Slovénie (2021), la Pologne (2021) et la Roumanie (2022) contiennent des conclusions sur la manière d'améliorer la protection des femmes et des filles roms contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique et de leur apporter une aide adéquate. La question de la protection des femmes roms contre ces formes de violence a également été examinée lors des visites de suivi du GREVIO en Bosnie-Herzégovine. Le GREVIO devrait en outre évaluer la situation des femmes roms victimes de violence fondée sur le genre lors de ses visites en Macédoine du Nord et en Croatie.

Dans sa déclaration adoptée à sa 88e réunion plénière (29 mars – 1er avril 2022) sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, l'ECRI a fait état d'informations selon lesquelles les Roms fuyant l'Ukraine, notamment, sont victimes d'une différence de traitement injustifiée. Elle espère que ces informations feront l'objet d'enquêtes effectives et que les autorités veilleront à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'encontre des personnes nécessitant protection et assistance, quelles qu'elles soient.

En 2020-2021, le comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG) a tenu quatre réunions. Ce comité, subordonné à la commission pour l'égalité de genre (GEC), a été chargé par le Comité des Ministres d'élaborer une recommandation sur les femmes migrantes et réfugiées qui remplacerait la Recommandation Rec(79)10 concernant les femmes migrantes. La recommandation correspondante CM Rec (2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile a été adoptée par la GEC en novembre 2021 et par le Comité des Ministres le 20 mai 2022[28]. La GEC a également poursuivi sa campagne « Sexisme : Vois-le, Dis-le, Stoppons-le », qui intègre une approche multidimensionnelle et propose des outils disponibles en 25 langues.

Devant la volonté des donateurs du mécanisme de subventions EEE/Norvège de renforcer l'action du Conseil de l'Europe en faveur des droits des Roms dans le dispositif de financement, l'unité de la coopération au sein de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes (GED-Coop)[29] a étroitement coopéré avec l'Équipe Roms et Gens du voyage pour affecter des moyens aux programmes concernés. En outre, par l'intermédiaire du réseau SYNERGY contre la violence domestique et fondée sur le genre du mécanisme de subventions EEE/Norvège, l'Équipe Roms et Gens du voyage joue un rôle de plus en plus visible lors des conférences et réunions sur des sujets spécifiques liés à la violence à l'égard des femmes ; depuis 2000, elle est par ailleurs associée à la planification et à l'organisation des réunions et conférences.

En 2022, l'ADI-ROM a créé un groupe de travail qui a amorcé l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité pour les femmes et les filles des communautés roms et des Gens du voyage.

4. Activités menées en réponse à la pandémie de covid-19 afin d'atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire sur les communautés roms et des Gens du voyage.

Les activités visant à atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire de la covid-19 sur les communautés roms et des Gens du voyage n'étaient initialement pas prévues dans le Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), approuvé par le Comité des Ministres avant le déclenchement de la pandémie en Europe.

Depuis le printemps 2020, l'ADI-ROM a fait de l'impact de la crise de la covid-19 sur les communautés roms et des Gens du voyage un point récurrent du débat d'actualité et d'urgence à l'ordre du jour de ses réunions. Dans les débats connexes, le comité a partagé des expériences et des exemples de bonnes pratiques gouvernementales pour atténuer les risques et constitué un recueil des bonnes pratiques observées dans les États membres. Il a également contribué à l'étude menée en 2020 par le CDADI sur le thème « covid-19 : une analyse des aspects relatifs à l'anti-discrimination, à la diversité et à l'inclusion dans les États membres du Conseil de l'Europe », qui a conduit à l'élaboration et à l'adoption des Lignes directrices du Comité des Ministres sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à venir (2021). Le CDADI a en outre publié une compilation d'exemples de bonnes pratiques prometteuses intitulée « Réponses à la pandémie de COVID-19 dans les domaines de la non-discrimination, de la diversité et de l'inclusion : exemples prometteurs et bonnes pratiques ».

Depuis avril 2020, les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre du programme JUSTROM :

- Participation directe aux campagnes d'urgence locales et nationales, conformément aux instructions des autorités sanitaires nationales ou locales compétentes ;
- Diffusion d'informations (Facebook, groupes de soutien WhatsApp, appels téléphoniques, prospectus, etc.), distribution de produits d'hygiène, de matériel et de nourriture, traduction et distribution de brochures/instructions nationales relatives aux soins de santé et à la covid-19 en langues minoritaires, distribution de matériel pédagogique aux enfants roms ;
- Mesures visant à faciliter l'accès des acteurs menant des actions de prévention et/ou d'urgence (municipalités, ONG, Croix-Rouge, protection civile, etc., selon les contextes) aux communautés roms

[28] https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a69407

[29] Le GED-Coop coopère avec le mécanisme de subventions EEE/Norvège en tant qu'organisation partenaire internationale en Roumanie, en Slovaquie, en Lituanie et dans deux programmes en Bulgarie, et est le principal partenaire international du réseau SYNERGY qui travaille avec 17 pays dans le cadre des programmes de subvention.

- Soutien aux dirigeantes des communautés roms qui lancent des activités dans la communauté pour prévenir, atténuer et/ou surmonter l'impact négatif de la pandémie de covid-19 ou y participent;
- Informations et conseils juridiques sur l'accès aux soins de santé ;
- Suivi juridique des éventuels abus pendant la période de crise et signalement aux autorités nationales compétentes et/ou au Conseil de l'Europe ;
- Travail de sensibilisation auprès des autorités locales compétentes responsables des services publics, en particulier de l'accès aux soins de santé, à l'eau et aux services municipaux ;
- Sensibilisation des communautés roms à leurs droits en matière d'accès aux soins de santé et aux services sanitaires.

Entre mai et juin 2020, afin de pallier les difficultés engendrées par la pandémie de covid-19 auxquelles ont été confrontés les établissements scolaires, le programme conjoint INSCHOOL a réalisé une évaluation des besoins et réajusté son programme de subventions en en faisant bénéficier cinq écoles roumaines qui ont touché des subventions allant jusqu'à 2 000 €. L'objectif était plus particulièrement :

- De renforcer les compétences du personnel scolaire et des enseignants en matière d'utilisation des outils informatiques et des plateformes en ligne pour permettre un apprentissage plus efficace et un plus grand investissement des élèves ;
- De soutenir et d'accompagner les enseignants et les établissements pour améliorer le contact et la communication à distance avec les parents et les enfants ;
- D'apporter un soutien émotionnel et psychologique aux enseignants, aux parents et aux élèves pour surmonter l'anxiété due au confinement et à l'isolement physique ;
- D'accompagner de manière efficace les enfants et les enseignants à l'issue du confinement pour faciliter leur retour à l'école ;

Au cours du premier semestre 2021, en pleine pandémie de covid-19, l'Équipe Roms et Gens du voyage a établi un protocole d'accord de coopération avec le ministère roumain de l'Éducation et de la Recherche dont l'objectif principal était d'aider les établissements scolaires à garantir l'accès à une éducation et une formation inclusives et de qualité au sein du système éducatif roumain. À ce titre, 39 micro-subventions ont été allouées à des écoles de quartiers défavorisés en 2020/2021. Au total près de 90 000 € d'aide ont été versés durant la première vague de la pandémie. Les activités ont été menées entre novembre 2020 et décembre 2021. Le soutien fourni s'est inspiré de l'expérience pratique du programme conjoint INSCHOOL et s'est appuyé sur la méthodologie du projet.

D'avril 2020 à décembre 2022, 46 micro-subventions ont été octroyées dans le cadre de ROMACT à différents acteurs locaux dans les municipalités partenaires en Bulgarie et en Roumanie ; ces dotations ont été principalement consacrées à des activités de sensibilisation et à la fourniture d'une aide matérielle pour limiter l'impact de la pandémie sur les membres les plus vulnérables des communautés roms. Des campagnes d'information, la distribution d'équipements de protection, de denrées alimentaires et de produits d'hygiène ainsi que la désinfection des espaces publics ont ainsi été organisées. Entre avril et décembre 2020, le programme conjoint ROMACTED a accordé des fonds complémentaires à cinq bénéficiaires au titre de 49 projets bénéficiant déjà de micro-subventions et soutenu des organisations au Monténégro et en Türkiye pour atténuer les effets de la pandémie de covid-19. Le programme ROMACTED II comportait un volet spécifique ciblant les activités post-covid dans les Balkans occidentaux et en Türkiye. Depuis juin 2021, des plans d'action spécifiques ont été élaborés avec les bénéficiaires et des évaluations des besoins des communautés roms ont été entreprises dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la santé. En mars 2022, le rapport « Évaluation du niveau de vaccination contre la covid-19 dans les communautés rom, ashkali et égyptienne : accès, information, hésitation et obstacles » a été publié au Kosovo dans le cadre du programme conjoint ROMACTED II. Il est disponible en anglais, en albanais, en serbe et en romani.

En parallèle, de nombreux services du Conseil de l'Europe ont adapté leurs programmes de travail pour tenir compte de la crise. Des activités de protection et de promotion du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit en temps de crise ont ainsi été mises en œuvre. Une aide concrète (financière ou en nature) a également été apportée aux communautés particulièrement vulnérables. Ces activités sont énumérées ci-après.

Au printemps 2020, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes, en coopération avec le Secrétariat du GREVIO, a commencé à rassembler des informations sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'égalité de genre. En octobre 2020, une conférence sur ce sujet a été organisée en collaboration avec la présidence grecque du Comité des Ministres à l'issue de laquelle un rapport a été publié. Les analyses ont montré que la pandémie de covid-19 a affecté différemment les femmes et les hommes. De l'augmentation de la violence sexiste à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, aux effets sur le travail rémunéré et non rémunéré, l'impact négatif de la pandémie sur les droits fondamentaux et l'indépendance économique des

femmes a été plus marqué que pour les hommes, particulièrement pour les femmes issues de groupes défavorisés tels que les Roms.

Le 22 avril 2020, le Comité européen des droits sociaux, l'organe chargé de superviser la mise en œuvre de la Charte sociale européenne, a publié son Observation interprétative sur le droit à la protection de la santé en temps de pandémie. Il y souligne l'interrelation entre le droit à la protection de la santé et d'autres droits consacrés par la Charte sociale européenne, tels que le droit à l'assistance sociale et médicale, le droit au logement, le droit de ne pas vivre dans la pauvreté et l'exclusion sociale, et le droit à la sécurité et à l'hygiène dans le travail.

Le 19 mai 2020, le Bureau de l'ECRI a publié une déclaration dans laquelle il se disait alarmé par les informations faisant état des difficultés croissantes rencontrées par certains groupes relevant du mandat de l'ECRI, notamment les Roms et les migrants, et de l'exposition accrue de ces mêmes groupes aux discours de haine et à la violence motivée par la haine pendant la pandémie de covid-19. Au cours de la période considérée, l'ECRI a adopté deux rapports annuels dans lesquels elle souligne que pendant la pandémie de covid-19, la situation des Roms et des Gens du voyage s'est davantage détériorée que celle des autres groupes de la société, notamment en termes d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux autres services de base.

Le 29 mai 2020, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales a adopté une Déclaration sur la pandémie de covid-19 et les minorités nationales dans laquelle il a exprimé sa profonde inquiétude quant au fait que la crise sanitaire a exacerbé la vulnérabilité de certaines minorités nationales, les Roms et les Gens du voyage en particulier, et accru les inégalités déjà existantes dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe. Depuis mars 2020, le Comité consultatif a demandé aux États des informations sur l'impact de la covid-19 sur les minorités nationales, en particulier les plus vulnérables, dont les Roms et les Gens du voyage. Le 18 mai 2020, le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (COMEX) a exprimé son inquiétude quant au manque de communication dans les langues régionales ou minoritaires en période de crise sanitaire et a publié, le 3 juillet 2020, une déclaration sur les langues régionales ou minoritaires dans l'enseignement en ligne dans le contexte de la pandémie de covid-19.

Au cours du second semestre de 2020, dans le cadre du projet « Plan d'action pour l'Ukraine », le bureau du médiateur a bénéficié d'une assistance pour l'élaboration du rapport « L'impact de la pandémie de covid-19 sur la communauté rom en Ukraine », publié en décembre 2020. Les documents du ministère de la Santé relatifs à la prévention de la covid-19 ont été traduits en romani et diffusés en Ukraine.

En mars 2021, la Division des droits des enfants, par l'intermédiaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), a organisé un webinaire sur la covid-19 et les droits de l'enfant, portant notamment sur les défis de l'éducation et les difficultés en matière d'accès à l'enseignement et à l'apprentissage à distance pour tous les enfants, y compris les enfants issus de minorités ethniques, placés et issus d'autres groupes vulnérables ; le rapport et les présentations sont disponibles à l'adresse suivante :https://www.coe.int/fr/web/children/-/covid-19-and-children-s-rights-overcoming-education-challenges.

APCE

Le 27 mars 2020, le rapporteur de l'APCE sur la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage dans le domaine du logement, František Kopřiva (République tchèque, ADLE), a fait une déclaration sur l'impact de la pandémie sur ces communautés : « Covid-19 : un rapporteur dénonce la discrimination à l'encontre des Roms et des Gens du voyage ».

Le 8 avril 2020, le rapporteur général de l'APCE sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, Momodou Malcom Jallow (Suède, GUE), a fait une déclaration à l'occasion de la Journée internationale des Roms, « Covid-19/Journée internationale des Roms : face à l'antitsiganisme et aux discriminations, saluons la résilience et le dynamisme » (Assemblée parlementaire - commission sur l'égalité et la non-discrimination).

La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, a préparé un rapport de la commission sur l'égalité et la non-discrimination qui a été adopté par l'Assemblée en tant que Résolution 2339 (2021) « Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : la dimension de genre, l'égalité et la non-discrimination » (rapporteure Petra Stienen, Pays-Bas, ADLE). Le rapport (adopté en commission le 10 juillet 2020) traite largement de l'impact de la pandémie sur les Roms et les Gens du voyage.

Une audition s'est tenue le 2 février 2021 au sein de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire avec la participation d'un représentant d'une organisation rom et d'un membre de l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la préparation du rapport d'Edite Estrela (Portugal, SOC) sur la lutte contre les inégalités en matière d'accès aux droits environnementaux.

Le 29 mars 2021, la sous-commission sur les droits des minorités et l'Alliance parlementaire contre la haine de l'Assemblée parlementaire ont organisé un webinaire sur « Les droits environnementaux et le changement climatique en Europe : entendre la voix des minorités et des peuples autochtones », qui a notamment porté sur le racisme environnemental subi par les Roms, dans le cadre de la préparation du rapport d'Edite Estrela (Portugal, SOC) sur la lutte contre les inégalités en matière d'accès aux droits environnementaux.

Le 19 avril 2021, l'Assemblée parlementaire a adopté la Résolution 2368 (2021) et la Recommandation 2198 (2021) « Préserver les minorités nationales en Europe » (rapporteur Elvira Kovács, Serbie, PPE/DC). Le rapport correspondant (adopté en commission le 27 novembre 2020) traite notamment des questions relatives aux Roms en tant que minorités nationales.

5. Conclusions et perspectives d'avenir

La mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) au cours de la période couverte par le présent rapport a permis de réaliser des progrès significatifs dans les trois domaines prioritaires et de mieux intégrer les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans l'ensemble des travaux de l'Organisation. Cependant, depuis mars 2020, les travaux ont été entravés par la pandémie de covid-19 qui a posé des défis sans précédent dans le domaine de la protection des droits de l'homme. La situation des groupes vulnérables déjà victimes de discrimination, tels que les Roms et les Gens du voyage, s'est détériorée plus encore, face notamment à la montée de la haine et de la xénophobie, la diminution des perspectives d'emploi et l'augmentation du nombre d'enfants issus des communautés roms et des Gens du voyage en décrochage scolaire en raison de l'accès limité à l'enseignement à distance[30].

Pour autant, le Conseil de l'Europe est parvenu à améliorer la situation des Roms et des Gens du voyage en incitant les États membres à opérer des changements et en les soutenant dans leurs efforts. Parmi les principaux résultats obtenus durant la période considérée, il convient de mentionner avant tout le renforcement des capacités des autorités locales à répondre aux besoins des Roms et des Gens du voyage, le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes roms et l'amélioration de la participation effective des membres de ces communautés aux processus décisionnels. On notera également l'attention importante portée à la situation des Roms et des Gens du voyage pendant la pandémie de covid-19 et le renforcement de la résilience des communautés roms et des Gens du voyage et de leurs membres, mais aussi de la capacité des États membres à faire face à la pandémie, notamment en soutenant les initiatives locales et en développant l'éducation inclusive.

Au cours de la période considérée, le Conseil de l'Europe a par ailleurs mené à terme ses travaux sur plusieurs nouvelles normes relatives à la protection et à l'intégration des Roms et des Gens du voyage, dans le prolongement desquels ont été adoptées les nouvelles recommandations du Comité des Ministres sur la lutte contre les discours de haine, sur l'intégration interculturelle et sur les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. En outre, de nouvelles études sur le soutien à la participation des jeunes issus de minorités et sur la lutte contre l'antitsiganisme ont été publiées. L'élaboration de nouvelles normes, comme les recommandations sur l'égalité pour les femmes et les filles des communautés roms et des Gens du voyage et sur la participation politique active des jeunes issus de minorités nationales, est en cours. L'Équipe Roms et Gens du voyage travaille quant à elle à l'élaboration d'un programme et d'outils de renforcement des capacités destinés à soutenir la mise en œuvre au niveau national de la Recommandation CM/Rec(2020)2 sur

30 Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Un renouveau démocratique pour l'Europe, Rapport de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021 ;rapports annuels de l'ECRI pour les années 2020 et 2021 (publiés respectivement les 18 mars 2021 et 2 juin 2022) ; COVID-19 : une analyse des aspects relatifs à l'anti-discrimination, à la diversité et à l'inclusion dans les États membres du Conseil de l'Europe, étude préparée pour le CDADI par Stéphanie Cramer Marsal et coll., Strasbourg 2020 ; Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à venir, adoptées par le Comité des Ministres le 5 mai 2021 ; Engagements de l'OSCE en matière de dimension humaine et réponses des États à la pandémie de COVID-19, BIDDH de l'OSCE, 2020 ; L'impact de la crise du coronavirus sur les Roms et les gens du voyage, Le Parlement européen en bref, Service de recherche du Parlement européen, 2021 ; Pandémie de coronavirus dans l'UE - impact sur les Roms et les gens du voyage, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Bulletin n° 5, 2020 ; Conséquences économiques de la pandémie de covid-19 sur les communautés roms d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Moldova, du Monténégro, de Macédoine du Nord, de Serbie et d'Ukraine, Craig Willis, Centre européen pour les questions relatives aux minorités (ECMI) Etude n° 122, 2020 ; Droits des Roms en période de covid, Centre européen des droits des Roms (CEDR), Droits des Roms en période de covid, 2020. *An early warning from six EU member states*, Open Society Foundations/Open Society Roma Initiatives Office, 2020 ; *The impact of COVID-19 on Roma communities in the European Union and the Western Balkans*. Survey, European Roma Grassroots Organisations (ERGO) Network, 2020.

l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques. Parmi les autres faits marquants, citons les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme relatives aux Roms et aux Gens du voyage, notamment sur la ségrégation scolaire, le profilage ethnique et la violence policière, l'interdiction de la mendicité, les expulsions forcées et la discrimination.

Le programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Accès des femmes roms à la justice » a pris fin en février 2022 après une mise en œuvre en trois phases (JUSTROM 1-3) démarrée en octobre 2016. Le programme JUSTROM a centré ses activités sur la lutte contre les discriminations multiples et sur le renforcement de l'accès des femmes roms à la justice en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Roumanie. Les activités menées dans le cadre de JUSTROM étaient articulées autour de quatre grands axes : l'autonomisation des femmes roms, la mise à disposition d'informations et d'une aide juridique, la valorisation des ressources professionnelles et le renforcement des synergies et des partenariats. Au cours de sa mise en œuvre, le programme a bénéficié à plus de 20000 personnes, a sensibilisé les femmes roms, renforcé leurs compétences et leurs connaissances et élaboré plusieurs outils de renforcement des capacités qui pourront être utilisés une fois le programme venu à terme par tous les acteurs nationaux et internationaux concernés et les partenaires du programme. Le processus de renforcement des capacités a permis de constituer des viviers de formateurs et de renforcer l'expertise de divers professionnels sur des sujets tels que, notamment, la lutte contre la discrimination, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, l'apatridie, l'égalité entre les femmes et les hommes et les normes de la Cour européenne des droits de l'homme relatives aux droits des Roms et des femmes. Parmi les autres outils de renforcement des capacités conçus par JUSTROM, citons la mise à jour du module sur les Roms dans le cadre de la formation en ligne sur la lutte contre la discrimination du Programme HELP, le recensement de bonnes pratiques, les programmes d'enseignement sur la lutte contre la discrimination, l'égalité entre les femmes et les hommes et les femmes roms.

Au cours de la période considérée, les échanges entre pairs et les réunions intergouvernementales prévus en présentiel ont souffert du confinement et de l'interdiction de voyager en Europe. Toutefois, nombre d'entre eux ont été remplacés, dans la mesure du possible, par des réunions en ligne et des webinaires, et par une collaboration plus étroite avec les communautés locales les plus touchées par les effets de la pandémie. En outre, malgré la pandémie de covid-19, l'Équipe Roms et Gens du voyage est parvenue à organiser un événement majeur, à savoir la 8e Conférence internationale des femmes roms à Strasbourg en novembre 2021.

S'agissant de la période qui fera l'objet du prochain rapport, tous les services du Secrétariat du Conseil de l'Europe sont invités à continuer de concentrer leurs efforts sur les trois domaines prioritaires que sont la lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination, le soutien à la participation démocratique et l'accès à une éducation inclusive de qualité.

6. Annexe

Liste des acronymes

ADI-ROM	Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage
CDADI	Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
CDENF	Comité directeur pour les droits de l'enfant
CM	Comité des Ministres
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
ERIAC	Institut européen des arts et de la culture roms
INSCHOOL	programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Écoles inclusives : améliorer la situation des enfants roms »
JUSTROM	programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Accès des femmes roms à la justice »
JP	programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
ROMACT	programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Renforcer les capacités au niveau local en faveur de l'intégration des Roms »
ROMACTED	programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local ».